

Les outils européens d'information
dans le domaine de l'urbanisme,
l'habitat, la construction
et l'aménagement du territoire

4 novembre 2004, Institut Français de Budapest

ACTES

European information tools
on urban planning,
housing,
building and spatial planning

November 4, 2004, French Institute in Budapest

PROCEEDINGS

Sommaire / Contents

Accueil	6
Welcome.....	7
1. Présentation du réseau CITE : Connaissance et Information dans les territoires européens.....	8
Presentation of CITE network: Knowledge and Information on European territories	12
2. L'association Urbandata : un exemple de coopération européenne	21
The Urbandata association: an example of European cooperation	24
3. Présentation de Muleta, lexique multilingue	27
Presentation of Muleta, multilingual lexicon	28
4. Présentation du programme européen Urbact.....	29
Presentation of the European Programmes Urbact	34
5. La Diffusion des données publiques en Hongrie	38
The distribution of public data in Hungary	41
6. La Diffusion des données publiques en Europe (informations statistiques, géographiques, météorologiques.....)	44
The public data distribution in Europe (statistical, geographical, meteorological information...) - European examples	48
7. Présentation du portail TeIR : le système national d'information sur l'aménagement du territoire et le développement régional.....	50
National Regional Development and Spatial Planning Information System (TeIR)	53
8. L'information du citoyen par les administrations Exemple de service-public.fr	56
The public information for citizens - European examples	59
9. Clôture.....	62
Closing address	63

Accueil

M. Jean-Pierre DEBAERE, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, Directeur de l'Institut Français de Budapest, introduit la manifestation.

Cette manifestation est organisée conjointement par le Ministère de l'Équipement et le service de coopération culturelle de l'Ambassade de France en Hongrie.

13 nationalités différentes sont présentes à cette réunion.

Son Excellence l'Ambassadeur de France en Hongrie, M. Philippe ZELLER, ouvre la réunion. Il rappelle qu'il a pris ses fonctions depuis quatre semaines et est heureux d'introduire les travaux de cette journée de réflexion avec les partenaires de la France et de la Hongrie.

Il est significatif que cette journée soit organisée à Budapest, une des villes les plus peuplées de la région. Les défis sont importants en terme de développement, d'urbanisme, d'environnement.

L'élargissement récent de l'Union européenne doit être l'occasion de mettre en place de nouveaux outils à destination des citoyens, des administrations, des entreprises. Le projet CITE est une vraie opportunité qui doit permettre d'échanger des informations provenant des différents territoires européens : des informations traitées, sélectionnées face à la masse d'information sur Internet.

Ce projet sera présenté par Michel Griffon et Judit Pongrácz.

Ensuite, seront illustrés des exemples concrets de coopération européenne :

- Présentation d'Urbandata, consortium de fournisseurs d'information urbanistique,
- Présentation de Muleta, un lexique multilingue,
- Présentation d'Urbact : un programme d'échanges de bonnes pratiques et de mise en réseau de villes européennes dans le domaine de l'urbanisme et l'habitat. Ce réseau a été cité récemment comme exemplaire par le commissaire européen hongrois.

Puis la question de l'accès et de la diffusion des données publiques sera évoquée, avec l'intervention de Mme Eva Simon de ITTK de Hongrie et Maître Martin, avocat à Paris.

Deux portails, le portail hongrois TER et le portail servicepublic.fr, seront ensuite présentés.

Cette journée proposera donc un contenu riche, mais néanmoins très concret.

L'Ambassadeur a enfin remercié les organisateurs de la journée et Mme Agnès Csanadi, directrice de Vati qui interviendra en fin de journée. Il a également tenu à saluer l'ensemble des participants à ce colloque et les a remerciés de s'être déplacés.

Cette journée favorisera sans aucun doute le partage et la mise à disposition des informations nécessaires dans un environnement professionnel.

L'ambassadeur a également invité les participants à se rendre à l'inauguration d'une exposition de photographies "Impressions mêlées", réalisée par une jeune architecte française, Sylvia Gérardin.

Welcome

Mr. Jean-Pierre Debaere, the Councillor for Cooperation and Cultural Action and Director of the French Institute in Budapest, introduced the event.

This event was organised by the French Ministère de l'Équipement (Ministry of Equipment) and the cultural cooperation service of the French Embassy in Hungary.

13 different nationalities were represented at this meeting.

His Excellency Philippe Zeller, the French ambassador in Hungary opened the meeting.

He reminded participants that he took on his functions four weeks ago and was delighted to introduce the work produced further to this day-long review session with French and Hungarian partners.

It is significant that this event took place in Budapest, which is one of the most densely populated towns of the region. There are major challenges in terms of development, town planning and the environment.

The recent expansion of the European Union should be an opportunity to implement new tools for citizens, government bodies and businesses. CITE's project represents a real opportunity for exchanging information between the different European territories: processed and selected information against the mass of information available on the Internet.

This project will be presented by Michel Griffon and Judit Pongrasz.

Then, a number of examples of European cooperation will be presented:

- Urbandata,
- Muleta: multilingual glossary,
- Urbact: a programme to exchange best practices and set up a network of European towns for town planning and housing issues. This network was recently quoted as a best practice by Hungary's European representative.

Then, the issue of public data access and distribution will be addressed, with a presentation by Mrs. Eva Simon from ITTK Hungary and Mr. Martin, a Paris-based lawyer.

Two portals, TEIR and servicepublic.fr, will then be looked at.

The ambassador of France thanked the session's organisers and Mrs Agnès Csanadi, VATI's director, who will give a speech at the end of the day, as well as those taking part in this event.

This day will without a doubt promote the sharing and availability of the information required in a professional environment.

The ambassador of France also invited the participants to go to the opening of the "Impressions mêlées" photo exhibition, being held by a young French architect, Sylvia Gérardin.

1. Présentation du réseau CITE : Connaissance et Information dans les territoires européens

Michel Griffon, Ministère de l'Équipement (France)

Judit Pongrácz, VÁTI (Hongrie)

Michel Griffon présente le projet CITE

S'informer et comparer constituent une des clés des avancées de la connaissance et d'une bonne préparation à la décision.

Dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat comme ailleurs, les utilisateurs européens des systèmes d'information (services d'État, élus professionnels, enseignants et chercheurs et citoyens engagés dans l'action associative) expriment le souhait de disposer d'une information certifiée, récente, complète et relativement synthétique, servie sur leur bureau. Cette demande n'est pas nouvelle mais la pratique des nouvelles techniques d'accès à l'information comme Internet montre que cela est possible, transformant ainsi les souhaits initiaux en exigences fermes.

Face à ces exigences, les outils traditionnels de la documentation comme les banques de données bibliographiques, catalogues de bibliothèque, etc., ne répondent pas toujours pertinemment aux besoins exprimés et notamment à l'accès à une information sans médiation. Les professionnels de l'information en sont bien conscients qu'ils commencent à s'organiser pour produire des outils de diffusion d'informations adaptés, comme par exemple : des documents en texte intégral, des annuaires, des fichiers de bonnes pratiques, des banques d'expériences et des documents de synthèse faisant l'état des idées ou des pratiques à un moment donné.

Cependant, il est toujours difficile de faire évoluer rapidement les méthodes de travail surtout dans des métiers qui se trouvent bousculés par l'avènement de nouvelles techniques imposant des remises en causes profondes. Aussi est-il vital de saisir les opportunités qui se présentent, comme l'entrée et les candidatures à l'entrée de nouveaux membres dans l'Union, pour repenser les modes de faire. En effet, ces pays réorganisent leurs systèmes d'information en intégrant notamment dans leurs projets l'apport des nouvelles technologies.

Des actions de coopérations sont déjà en cours comme, d'une part, les travaux de l'association URBANDATA, qui créée en 1995, rassemble des organismes issus de plusieurs pays européens : Allemagne (DIFU), Espagne (CINDOC), France (URBAMET), Hongrie (VATI), Italie (ARCHINET), Royaume uni (GLA). Le but principal de l'association est la mise en commun et la diffusion des banques de données bibliographiques produites par les pays membres de l'association. Depuis sa création elle a produit deux cd-rom par an et, dès fin 2004, elle diffusera sur abonnement le portail URBADOC qui donne accès à une dizaine de banques de données.

D'autre part, des coopérations bilatérales se développent, comme par exemple entre :

- le Centre de documentation de l'urbanisme du Ministère de l'équipement français (CDU) et l'établissement public hongrois (VATI),
- le CDU et le Centre de documentation pour la construction, l'aménagement urbain et territorial du Ministère roumain de l'aménagement et des transports (CDCAS).

De nombreux produits sont issus de ces coopérations bilatérales :

- l'étude sur les villes en Hongrie réalisée par une équipe franco-hongroise (2001)
- l'édition d'un numéro spécial de la revue hongroise Falu/Varos/Regio sur la planification urbaine en France (2002)
- le développement et l'alimentation en roumain et en hongrois du lexique multilingue et multimédias Muleta (2002/2003) www.muleta.org
- l'organisation du colloque franco-hongrois sur les nouvelles voies du développement des territoires et des villes, tenu à Budapest (2003)
- l'accueil du VATI comme membre de l'association Urbandata (2000)
- l'étude sur les perspectives d'avenir du CDCAS réalisée à la demande du Secrétariat d'Etat pour l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de Roumanie (2002)
- de nombreux travaux documentaires réalisés en commun
- la fourniture de nombreux documents français aux bibliothèques partenaires
- l'inventaire des sources d'information en cours de réalisation par le CDCAS à la demande du CDU.

La mise en place d'un réseau d'information professionnelle sur l'aménagement, l'urbanisme et l'habitat en Europe doit permettre d'apporter des réponses concrètes aux enjeux suivants :

- politiques :
 - rapprocher les idées et les concepts
 - améliorer l'accès des citoyens aux informations produites par les organismes publics,
 - rapprocher les citoyens des pays membres,
 - éclairer les processus d'aide à la décision.
- économiques :
 - harmoniser les méthodes et les outils pour identifier, analyser et intégrer les informations,
 - réaliser des économies d'échelle, en mutualisant l'information, capitalisant les expériences sans avoir à refaire ce qui a déjà été fait dans un autre pays.
 - faciliter les projets de collaboration entre les pays.
 - faire connaître l'état des marchés pour faciliter la réponse aux appels d'offres
- scientifiques :
 - améliorer les savoirs et les techniques par accumulation des connaissances.
 - repérer les meilleures pratiques.
 - signaler les pôles de compétences et de pôles d'excellence.

La connaissance est un enjeu majeur pour demain. Créer, capitaliser et partager ses connaissances est une préoccupation stratégique. Ce projet s'inscrit dans le nouvel objectif européen pour les dix années à venir, défini en mars 2000, au sommet économique et social européen de Lisbonne : « l'Union Européenne doit devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique ».

Les spécificités du réseau CITE

Les partenaires potentiels, constituent un groupe hétérogène composé de services des Etats, des collectivités territoriales, d'instituts universitaires, d'organismes professionnels.

Les thématiques seront :

- Aménagement du territoire,
- Urbanisme,
- Architecture,
- Habitat
- Construction.

La qualité de l'information, c'est à dire la validité, la traçabilité, l'actualité, est garantie par un organisme responsable par pays.

Un administrateur de CITE veille à l'harmonisation de l'ensemble.

CITE a vocation à rassembler :

- les documents de référence nationaux (texte intégral)
 - sur les orientations des politiques nationales
 - textes juridiques et réglementaires
 - sélection de textes essentiels
 - bonnes pratiques
 - organisation territoriale des pays : poids économique, budget, nombre d'habitants
 - ...
- les données documentaires :
 - bibliographique,
 - statistiques, cartographiques, etc.
 - bases de liens sur les sites et les documents les plus pertinents.
 - bases d'illustrations : photos et vidéos
 - ...
- les annuaires :
 - fichiers d'experts
 - données sur les formations, les cursus universitaires.
 - ...

Complémentaire des systèmes documentaires déjà existants comme Ubadoc, CITE s'inscrit dans une politique documentaire, privilégiant les contenus, l'échange d'expérience et l'information factuelle. C'est une réponse aux nombreux utilisateurs qui souhaitent accéder eux-mêmes directement à l'information sans médiatisation.

L'objectif de ce projet n'est pas de gagner de l'argent, mais de répondre à une demande existante. Cela nécessite des moyens, ce qui explique notre réponse à un appel à proposition européen pour réaliser une étude de faisabilité. Nous n'avons pas encore aujourd'hui obtenu de réponse. Nous avons quelques pistes si le projet d'étude de faisabilité n'est pas retenu.

Le deuxième programme e-contenu + démarrera en 2005 : nous pourrions présenter un dossier pour un projet de démonstration, c'est à dire pour la réalisation du projet.

Pour répondre à l'appel à proposition, nous avons créé un consortium.

Nous avons l'habitude de ce type de partenariat notamment avec l'association Urbandata qui réunit des partenaires hétérogènes : la région du grand Londres, le DIFU, l'équivalent du CNRS pour l'Espagne, une association d'urbanisme et d'architecte en Italie.

L'hétérogénéité des partenaires n'est pas un obstacle à la réussite du projet : l'objectif est de disposer dans chacun des pays d'organismes motivés pour mettre en ligne et valider les informations, que ces organismes soient proches de l'Etat ou des régions des pays concernés.

Ce projet semble répondre à une réelle demande.

Une des priorités de la présidence néerlandaise a été l'urbanisme et l'information dans le domaine de l'urbanisme et des problèmes de la ville.

Nous avons eu de nombreux contacts avec des partenaires qui se sont montrés très intéressés, notamment le Ministère allemand, et sont également prêts à s'associer à ce projet.

Il ne faut pas jouer sur l'exclusivité de nos idées : si des organismes en Europe ont des projets proches du nôtre, il faut s'associer, travailler ensemble, nous associer à toute initiative.

Presentation of the CITE network: Knowledge and Information on European territories

Michel Griffon, Ministère de l'Équipement (France)

Judit Pongrácz, VÁTI (Hongrie)

Michel Griffon presented the CITE project

Staying informed and making comparisons represent one of the keys to developing skills and correctly preparing a decision.

Like elsewhere, in the areas of land use, urban planning and housing, European users of information systems (Government departments, elected officials, professionals, teachers, researchers and citizens engaged in collective action) are expressing the need for information that is certified, recent, complete, relatively summarised and available on their desktops. This need is not new but the practice of using new techniques like the Internet for accessing information shows that it is possible, thereby transforming this desire into a firm demand.

Faced with these demands, traditional documentation tools like bibliographic databases, library catalogues, etc., do not necessarily meet these expressed needs, particularly with regard to accessing information without media coverage.

Information professionals are well aware of this and are starting to get organised to produce adapted information distribution tools, for example: full-text documents, directories, sheets of best practices, experience information banks and summary documents reporting on the current state of ideas or practices at a given moment.

However, changing working methods quickly is always difficult, particularly in professions that are undergoing profound changes due to the advent of new techniques. It is vital to seize the opportunities available to change our methods, e.g. the entry or potential entry of new Member States into the European Union. In fact, these countries are reorganising their information systems by integrating new technologies into their projects.

Joint actions are already underway, such as the work of the URBANDATA association, formed in 1995, which groups together organisations from several European countries: Germany (DIFU), Spain (CINDOC), France (URBAMET), Hungary (VATI), Italy (ARCHINET) and the United Kingdom (GLA). The association's main goal is the harmonisation and distribution of bibliographic databases produced by the association's member countries. Since its creation, it has produced two CD-ROMs a year, and from the end of 2004 onwards, it will be managing the URBADOC subscription portal, which provides access to 10 databases.

In addition, bilateral projects are being developed between for instance:

- the French Ministry of the Interior's Documentation and Urban Planning Centre (CDU) and Hungary's Public Services (VATI),
- the CDU and the Romanian Ministry of Urban Planning and Transport's Construction, Urban and Land Planning Documentation Centre (CDCAS).

Such bilateral cooperation has resulted in numerous products, such as:

- study on Hungarian towns conducted by a Franco-Hungarian team (2001)
- publication of a special issue of the Hungarian review *Falu/Varos/Regio* on urban planning in France (2002)

- development and construction in both Romanian and Hungarian of the multilingual and multimedia glossary Muleta (2002/2003), available at www.muleta.org
- organisation of the Franco-Hungarian conference on new development methods for land and cities, held in Budapest (2003)
- entry of VATI as a member of the Urbandata association (2000)
- review of the outlook for the CDCAS performed at the request of the Romanian Secretary of State for Land Use and Urban Planning (2002)
- many joint documentation projects
- provision of numerous French documents to partner libraries
- inventory of information sources currently being drawn up by CDCAS at the request of the CDU.

Moves to set up a network for professional information on land use, urban planning and housing in Europe must provide concrete solutions to the following challenges:

- Political challenges:
 - Blending ideas and concepts
 - Improving citizens' access to information produced by public organisations,
 - Strengthening the ties between citizens of Member States,
 - Clarifying decision-making processes.

- Economic challenges:
 - Harmonising methods and tools to identify, analyse and integrate information,
 - Harnessing economies of scale by pooling information and capitalising on experience, without having to repeat the work that has already been done in another country.
 - Facilitating joint projects between countries.
 - Communicating on the current state of markets to make it easier to reply to calls for tenders.

- Scientific challenges:
 - Improving skills and techniques by accumulating knowledge.
 - Identifying best practices.
 - Identifying centres of excellence and skills.

Knowledge is a major challenge for the future. Creating, capitalising on and sharing knowledge is of strategic concern. This project is part of the new European objective for the next 10 years, as defined in March 2000 at the European Economic and Social Summit held in Lisbon: "the European Union must become the most competitive and dynamic knowledge-based economy".

Specific features of the CITE network

The potential partners represent a heterogeneous group made up of government departments, regional authorities, university institutes and professional organisations.

The themes will be as follows:

- Land Planning,
- Urban Planning,
- Architecture,
- Housing,

- Construction.

The quality of information, i.e. its validity, traceability, recentness, etc. is guaranteed by one managing organisation per country. A CITE administrator monitors the harmonisation of the whole process.

The CITE's mission is to gather:

- National reference documents on (full text)
 - the directions of national policies
 - legal and regulatory aspects
 - selection of essential issues
 - best practices
 - regional organisation of countries: economic weighting, budget, number of inhabitants,
 - etc.
- documentary data
 - bibliographical,
 - statistical, cartographic, etc.
 - databases of links to the most relevant sites and documents.
 - illustration databases: photos and videos
 - etc.
- directories
 - expert fact sheets
 - data on training and university programmes.
 - etc.

To supplement existing documentation systems such as Urbadoc, CITE is in line with a documentation policy that emphasises content, exchanges of experience and factual information. It represents a solution for many users who would like to have direct access to information without media coverage.

Judit Pongrácz présente l'implémentation de CITE

Le VATI est une organisation publique hongroise à but non lucratif pour le développement régional et l'urbanisme.

Le réseau CITE est une organisation internationale.

Le portail CITE sera un système d'information, composé d'ordinateurs, de logiciels et de données disponibles à un seul endroit et accessibles via Internet.

Le portail sera développé et alimenté par les participants du réseau CITE.

Pour chaque pays participant, les informations suivantes seront disponibles:

- information générale sur le pays
- informations sur le développement régional et l'aménagement du territoire,
- informations sur le développement urbain et l'urbanisme,
- informations sur le développement rural,
- informations sur le logement.

Sur chacun des sujets, les éléments suivants seront accessibles :

- les organismes de référence,
- les documents de référence nationaux,
- des données statistiques,
- les appels à propositions,
- les projets importants du pays,
- le système éducatif, les universités,
- les événements professionnels,
- de l'information métier ...

Le portail mettra à disposition différents types d'information :

- des documents (dans différentes langues),
- des images,
- des cartes, des données cartographiques,
- des données statistiques,
- des liens...

Les futurs utilisateurs du portail seront des utilisateurs finals, des ministères, organismes publics, des sociétés privées, des citoyens...

Les organismes chargés d'alimenter le portail CITE (les participants au réseau CITE) pourront être des ministères, des organismes publics, des universités, des sociétés privées...

Le portail CITE sera un vaste système d'information, couvrant plusieurs pays et plusieurs sujets.

Il permettra de rassembler, de gérer et de publier différents types d'information.

Il sera développé par des experts de différents pays, de différentes organisations ayant des champs de compétences variés...

Le processus de développement prendra du temps, car il s'agit d'un projet important.

De tels projets présentent des risques ; l'étude de faisabilité permettra de les diminuer.

Le programme e-content est un programme pluri-annuel (2001-2005) basé sur une décision du Conseil du 22 décembre 2000, dont les objectifs sont :

- de stimuler le développement et l'usage des contenus numériques européens sur les réseaux mondiaux,
- de promouvoir la diversité linguistique au sein de la société de l'information.

Les appels à proposition comportent trois types d'actions :

- des études de faisabilité,
- des projets de démonstration,
- des mesures d'accompagnement.

Les études de faisabilité durent en général 6 à 9 mois.

Elles doivent permettre de fournir une structure pour des expérimentations et l'évaluation de nouvelles idées.

L'objectif attendu à la fin de la phase de faisabilité est d'aboutir à un projet concret, prêt pour des développements supplémentaires et une implémentation avec des partenaires définis ainsi qu'un modèle économique viable.

La contribution européenne est de 50 %, à une hauteur maximale de 200 000 euros.

Les projets de démonstrations sont des projets de 30 mois maximum, destinés à prouver la viabilité d'idées innovantes pour des produits et services, offrant des avantages économiques pour l'industrie et les organismes du secteur public.

Les résultats doivent être mesurables et reproductibles.

Ils doivent être produits à travers un développement itératif et des processus de test.

La contribution européenne est de 50 %, à une hauteur maximale de 2,5 millions d'euros.

Pour rédiger la proposition, une réunion s'est tenue en janvier 2004 à Budapest.

Un consortium a été constitué regroupant 5 organisations de 4 pays, pour présenter une étude de faisabilité.

Un des objectifs de l'étude de faisabilité est d'examiner les différents aspects de la définition du réseau CITE et du portail :

- aspects professionnels : définitions des contenus informationnels, définition des méthodes de collecte, d'alimentation, de distribution et de mise à jour des différents types d'informations,
- aspects techniques : exigences techniques, architecture technique,
- aspects économiques : modèle économique du réseau, coûts attendus et modalités de financement possibles,
- aspects juridiques : forme légale du réseau CITE, charte, obligations et droits des participants.

Les autres objectifs de l'étude de faisabilité sont :

- d'implémenter une application portail de moindre dimension afin d'illustrer les services du futur portail CITE, de publier un échantillon sélectionné d'informations,
- de créer le plan de développement du portail et d'établir les différentes phases de développement,
- de promouvoir les résultats du projet auprès des pays participants ainsi qu'au niveau international.

Les membres du consortium CITE :

- **VATI** (Hongrie) : coordinateur technique et administratif
- **GFII** (France)
- **CDU** (France)
- **CDCAS** (Roumanie)
- **IGEA** (Slovénie)

La durée de l'étude de faisabilité est estimée à 9 mois, avec 42 mois de travail.

La proposition a été soumise au Comité au milieu du mois de mai 2004.

Le rapport d'évaluation est arrivé à la mi-août. Le résultat obtenu est "bon".

La décision finale n'a pas encore été annoncée à la date de la réunion.

Judit Pongrácz presents the implementation of the CITE project

How to implement?

VÁTI is the Hungarian public non-profit organisation for regional development and town planning.

The CITE network and the CITE portal

The CITE network is an international organisation.

The CITE portal is an information system, made up of computers, software and data located at one physical place and accessible using the Internet. It will be developed and maintained by the CITE network participants.

Content of the CITE portal

For each participating country, the following information will be available:

- General information about the country and presentation of the CITE participants,
- Regional development and planning,
- Urban development and planning,
- Rural development and planning,
- Housing.

For each special issue, the following topics will be available:

- Stakeholder organisations on the subject,
- National reference documents,
- Statistical data,
- Invitations for tenders, calls for proposals,
- Key projects in the country,
- Education system, universities,
- Professional events,
- Job information,
- Etc.

The portal will enable people to access the following types of information online:

- documents (in several languages),
- document directories,
- images,
- maps, cartographic data,
- statistical data,
- links,
- etc.

CITE portal users

End-users will be able to read and download information from the CITE portal, and will include public sector organisations, companies, citizens, etc.

Active users will add information to the CITE portal (cf. the CITE network participants). They will include ministries, public organisations, universities, professional organisations, private companies, etc.

The CITE portal will be a large IT system.

It will cover several countries, subjects and topics, making it possible to store, manage and publish various types of information. It will be developed by experts from several countries, several organisations and several areas of activity.

The development process may take a long time because it is a large project. Such large-scale projects can be risky: the feasibility study will make it possible to minimise any such risks.

The eContent programmes

The eContent programmes is a multi-annual programmes (2001-2005) based on a Decision taken by the Council on December 22, 2000, which sets out to:

- promote the development and use of digital European content on global networks,
- promote linguistic diversity in the information society.

Requests for proposals include three types of action:

- feasibility studies,
- demonstration projects,
- accompanying measures.

Feasibility studies are small-scale projects, lasting 6 to 9 months. They are designed to provide a framework for the early testing and appraisal of new ideas. The expected result is a concrete project ready for further development and implementation with a defined partnership and revenue model at the end of the feasibility phase. Europe will contribute up to 50%, representing up to 200,000 euros.

Demonstration projects are full-scale and end-to-end projects. They can last up to 30 months. They are designed to prove the viability of innovative ideas for e-content products and services offering potential economic benefits for industry and public-sector bodies. Results should be scalable and replicable: they should be produced through an iterative development and testing process. Europe will contribute up to 50%, that is to say, up to 2.5 million euros.

The eContent proposal

To draft the proposal, a meeting was organised in Budapest in January 2004. A consortium was set up with 5 organisations from 4 countries. They agreed to prepare and submit a proposal for the eContent programmes: CITE feasibility study project.

One of the aims of the feasibility study project is to review the different aspects of establishing the CITE network and its portal:

- Professional aspects: definition of the information content, definition of methods for collecting, processing, distributing and updating various types of information.
- Technical aspects: technical requirements and technical architecture.
- Economic aspects: economic model of the network, expected operating costs and possible means of financing.

- Institutional aspects: the legal form of the CITE network, charter, rights and obligations of participants.

The other aims are to:

- Implement a small-size portal application to illustrate the services of the future CITE portal and publish a selected sample of the planned information.
- Create a project plan to develop the CITE portal and establish the CITE network in phases.
- Promote the results of the project in the participating countries and at international level.

A detailed project plan was drawn up in order to meet the objectives outlined above.

The members of this consortium are as follows:

- **VÁTI** (Hungary) technical-administrative coordinator,
- **CDU** and **GFII** (France),
- **CDCAS** (Romania),
- **IGEA** (Slovenia).

The project duration is estimated at 9 months, with 42 person months.

The proposal was submitted to the Committee mid-May. The evaluation report arrived in the middle of August (score: good). The final decision is yet to be announced.

2. L'association Urbandata : un exemple de coopération européenne

Laura Casagrande, IUAV (Italie)

L'association URBANDATA est un consortium de fournisseurs d'information en urbanisme dans les pays européens. Son objectif est d'améliorer les échanges internationaux et la diffusion de l'information dans le champ de l'urbanisme ainsi que de développer de nouveaux produits et services qui permettront de soutenir ces processus.

L'association Urbandata association a été créée en 1995 (<http://www.urbandata.org>).

Les membres d'URBANDATA sont :

- Archinet, une association pour l'information en architecture (IUAV Université de Venise, CNBA, QUASCO) (Italie).
- Docet, Bibliodata, (Italie) contient approximativement 70.000 références. Cette base est produite par Archinet.
- ORLIS (Allemagne) contient approximativement 200.000 références. Cette base est produite par le Deutsches Institut für Urbanistik.
- Urbamet (France) contient approximativement 207.000 références. Cette base est produite par l'Association Urbamet.
- Urbaterr (Espagne) contient approximativement 97.000 références. Cette base est produite par le Centro de Información y Documentación CientíficaUrbadisc.

URBANDATA évolue de la plate-forme CD-ROM vers un service Internet pour de nombreuses raisons :

- les limites en terme de capacité du CD-ROM,
- la difficulté de gérer des liens vers des documents électroniques détenus ailleurs,
- les coûts de production et de distribution,
- le mouvement de la plupart des fournisseurs d'information et également des utilisateurs du CD-ROM vers les services Internet,
- la nécessité d'augmenter le nombre de bases de données et le volume des données disponibles,
- les possibilités d'un service Internet en terme d'accessibilité, de variété de systèmes de paiement, de liens vers des documents électroniques détenus ailleurs.

Les objectifs du projet Urbadoc peuvent être ainsi définis :

- Pour les partenaires :
 - Etre présent sur le web pour une meilleure accessibilité,
 - Disposer d'un outil de recherche multi-bases,
 - Offrir aux utilisateurs un service multilingue,
 - Assurer une continuité économique au projet,
 - Atteindre de nouvelles cibles,
 - Réduire les coûts de production,
 - Avoir la possibilité de gérer les inscriptions et les accès utilisateurs,
 - Réaliser et ouvrir le système pour les développements futurs.
- Pour le réseau de coopération
 - Accéder aux documents en texte intégral (système de délivrance de documents électroniques),

- Elargir notre réseau de coopération avec de nouveaux partenaires,
- Elargir les thèmes couverts par les bases de données,
- Interagir avec Muleta.

URBADOC est une ressource internationale majeure rassemblant 700 000 références à des documents relatifs à la politique et à l'aménagement urbain et régional, provenant des fournisseurs européens de bases de données, avec l'objectif d'améliorer l'échange international et la diffusion de l'information sur ces sujets.

Urbadoc est soutenu par l'association Urbandata.

Les producteurs des bases Urbadoc sont :

- Archinet,
- L'association Urbamet
- Centro de Información y Documentación Científica
- Deutsches Institut für Urbanistik
- Greater London Authority, Research Library

Dans le futur, ils pourront être rejoints par d'autres producteurs de bases de données travaillant dans les mêmes champs, permettant ainsi d'augmenter l'information disponible.

Les bases de données sont les mêmes que dans Urbadisc :

- Acompline and Urbaline (Greater London Authority, Royaume-Uni)
- Docet, Bibliodata (Archinet, Italie)
- ORLIS, (Deutsches Institut für Urbanistik, Allemagne)
- Urbamet, Pascal and Francis (Association Urbamet and INIST, France)
- Urbaterr (Centro de Información y Documentación Científica, Espagne)

Les recherches peuvent s'effectuer sur une base ou sur l'ensemble des bases.

Les bases de données sur Urbadoc sont mises à jour 4 fois par an.

L'interface Urbadoc est disponible en 5 langues : français, espagnol, italien, anglais et allemand.

Les références bibliographiques sont dans la langue du producteur de la base de données.

ORLIS (Allemagne)

C'est la base de données allemande sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme (objet : aménagement, logement, environnement, économique, législation, politique locale, finances locales, transports, infrastructure, politique sociale, données socio-économiques, statistiques).

ORLIS contient environ 250 000 références de 1975 à aujourd'hui.

Elle couvre les articles de journaux, les livres, les rapports scientifiques, les thèses et particulièrement littérature grise.

Elle est réalisée par le Deutsches Institut für Urbanistik (Difu)

Acompline and Urbaline (Royaume-Uni)

Acompline and Urbaline sont des bases de données britanniques importantes couvrant les champs de l'urbanisme, politique sociale et autres sujets proches.

Acompline contient des références bibliographiques avec des extraits de livres, des rapports, des articles de journaux et autres documents dans le champ des affaires urbaines.

Les liens avec les versions électroniques des documents cités sont fournis, quand ils sont disponibles.

Urbaline contient les détails et les sommaires de nouveaux articles de la presse et des nouveaux médias.

Les liens avec les versions électroniques des documents cités sont fournis, quand ils sont disponibles.

Ces bases sont réalisées par The Research Library, Greater London Authority

ARCHINET (Italie)

BIBLIODATA, contient plus de 35 000 références à des articles contenus dans plus de 70 périodiques italiens depuis 1989, sur l'architecture, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'environnement, la construction, le logement, la restauration architecturale, le design.

BIBLIODATA est produit par IUAV, Université de Venise.

DOCET est une revue de presse spécialisée sur la construction, produite par QUASCO. Les références aux articles sélectionnés d'environ 100 périodiques italiens et internationaux alimentent la base qui contient plus de 21 000 enregistrements.

CNBA est le résultat d'une indexation rétrospective de plusieurs bibliothèques italiennes, qui sont membres du CNBA : environ 15 000 références à des articles de plus de 30 périodiques italiens publiés depuis la fin du 18ème siècle, sur l'architecture, la ville, l'aménagement du territoire, le logement, l'art et le design.

Ces bases sont réalisées par l'association ARCHINET.

URBATERR (Espagne)

C'est une base de données de plus de 100 000 références aux documents espagnols (articles, travaux et rapports, textes légaux) sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, l'architecture, les technologies de construction et les systèmes environnementaux.

Les liens avec les versions électroniques des documents cités sont fournis, quand ils sont disponibles.

Elle est produite par CINDOC (CSIC) en collaboration avec la Unidad de Coordinación de Bibliotecas of CSIC, le Boletín Oficial del Estado (BOE), le Consejería de Medio Ambiente y Ordenación del Territorio de la Comunidad de Madrid.

URBAMET (France)

C'est une base de données bibliographique regroupant environ 215 000 références à des documents textuels, des cartes et des plans publiés depuis 1960 sur l'urbanisme, le logement, l'architecture, les équipements collectifs et le transport.

Les documents concernent principalement la France, l'Europe et les grandes villes mondiales, mais également l'aménagement dans les pays développés.

Elle est réalisée par l'association URBAMET.

Une présentation d'Urbadata sur Internet est ensuite réalisée.

Les fonctionnalités suivantes sont illustrées : sélection de la langue, les bases disponibles, les outils de recherche (recherche simple, recherche poussée), la visualisation des notices.

The Urbandata association: an example of European cooperation

Urbandata and the Urbadoc portal, Laura Casagrande, IUAV (Italy)

The URBANDATA Association is a consortium of urban information providers in European countries. It aims to improve the international exchange and distribution of information regarding urban issues and develop new products and services to support these processes.

The Urbandata association was set up in 1995 (<http://www.urbandata.org>).

The members of Urbandata are as follows:

- Archinet, an association for architectural information (IUAV University of Venice, CNBA, QUASCO) (Italy)
- Association Urbamet (IAURIF, DGUHC-CDU du Ministère de l'Équipement, INIST) (France)
- Centro de Información y Documentación Científica (Spain)
- Deutsches Institut für Urbanistik (Germany)
- Greater London Authority, Research Library (United Kingdom)
- VATI Magyar regionális Fejlesztési és Urbanisztikai Közhasznú Társaság (Hungary)

Up until 2003, URBANDATA published the URBADISC CD-ROM (issued twice a year), which contains over 700,000 records of literature on urban and social research, policy and practice in the countries of its five members and elsewhere. The records are grouped together in the following separate databases, each produced and maintained by a specific URBANDATA member.

Acompline and Urbaline (United Kingdom), containing around 250,000 references, which is produced by *Research Library of Greater London Authority*

Docet, Bibliodata (Italy), containing around 70,000 references, which is produced by Archinet

ORLIS (Germany), containing around 200,000 references, which is produced by *Deutsches Institut für Urbanistik*.

Urbamet (France), containing around 207,000 references, which is produced by the *Urbamet* association.

Urbaterr (Spain), containing around 97.000 references, which is produced by *Centro de Información y Documentación CientíficaUrbadisc*.

URBANDATA intends to move away from the CD-ROM platform and introduce a web-based service for access to its records. There are a number of reasons for this, including:

- the limitations/problems of CD-ROMs in terms of capacity
- the difficulty of handling links to electronic documents stored elsewhere
- production and distribution costs
- the move by most information providers and, therefore, users away from CD-ROMs to web based products
- the need to allow for the possible expansion of the range of databases and the amount of data made available
- the potential of a web-based service in terms of accessibility, operating a variety of payment systems, with links to electronic documents held elsewhere.

The objectives of the Urdadoc project can be defined as follow:

- For partners
 - To be on the web for better accessibility,
 - To have a multi-base searching tool,
 - To offer a multilingual service for our users,
 - To ensure the economic continuity of our project,
 - To reach new market targets,
 - To reduce production costs,
 - To make it possible to manage subscriptions and user access,
 - To develop and open up the system for further development.

- For the cooperation network
 - To access full-text and digitized primary documents,
 - To integrate with the Digital Document Delivery System,
 - To expand our cooperation network with new partners,
 - To expand the thematic issues covered by the databases,
 - To interact with Muleta.

URBADOC is a major international resource bringing together over 700,000 references to documents relating to urban and regional policy and planning from key European database producers, with a view to improving the international exchange and distribution of information within these subject areas.

Urdadoc is supported by the Urbandata Association.

The Urdadoc database producers are:

- Archinet,
- Association Urbamet,
- Centro de Información y Documentación Científica,
- Deutsches Institut für Urbanistik,
- Greater London Authority, Research Library.

In the future, these may be joined by other database producers working in similar subject areas, making it possible to increase the level of information available.

The databases are the same as in Urdadisc:

- Acompline and Urbaline (Greater London Authority, UK),
- Docet, Bibliodata (Archinet, Italy),
- ORLIS (Deutsches Institut für Urbanistik, Germany),
- Urbamet, Pascal and Francis (Association Urbamet and INIST, France),
- Urbaterr (Centro de Información y Documentación Científica, Spain).

Each database can be searched separately or all the databases can be cross-searched. The databases on Urdadoc are updated four times a year. The Urdadoc interface is available in 5 languages: English, French, German, Italian and Spanish. Bibliographic records are in the language of the database producer.

ORLIS (Federal Republic of Germany)

ORLIS is the German database on urban and regional planning (topics: planning, housing, environment, economy, law, local policy, local administration, local finance, transportation, infrastructure, social policy, socio-economic data, statistics).

ORLIS contains around 250,000 references from 1975 to date. Coverage: journal articles, books, scientific reports, theses and more specifically academic papers.

Acompline and Urbaline (UK)

Acompline and Urbaline are major UK databases covering urban planning, social policy and related subjects.

Acompline contains bibliographic references with abstracts of books, reports, journal articles and other documents on a range of urban affairs subjects. Links to electronic versions of documents cited are provided where available.

Urbaline contains details and summaries of news reports from press and news media sources. Links to electronic versions of documents cited are provided where available.

ARCHINET (Italy)

BIBLIODATA, more than 35,000 references to articles contained in about 70 Italian periodicals, since 1989, on architecture, town and country planning, environment, building, housing, architectural restoration, design. BIBLIODATA is produced by IUAV University of Venice.

DOCET is a specialized press review on building produced by QUASCO. References to the selected articles of around 100 Italian and International periodicals are contained in the database, with over 21,000 records.

CNBA is the result of retrospective indexing by several Italian libraries that are members of the CNBA: about 15,000 references to articles from more than 30 Italian periodicals published since the end of the 18th century, on architecture, town and country planning, housing, art and design.

URBATERR (Spain)

It is a database with over 100,000 references to Spanish documents (articles, reviews and reports, legal texts) on urban and regional planning, architecture, construction technologies and environmental systems. Links to electronic versions of documents cited are provided where available.

Produced by CINDOC (CSIC) in conjunction with the Unidad de Coordinación de Bibliotecas of CSIC, the Boletín Oficial del Estado (BOE), the Consejería de Medio Ambiente y Ordenación del Territorio de la Comunidad de Madrid.

URBAMET (France)

Bibliographical database grouping together around 215,000 references to textual documents, maps and plans published since 1960 relative to urban management, housing, architecture, community facilities and transport. The documents referred to deal mainly with France, Europe and the main cities around the world, and look at planning and development in developing countries.

3. Présentation de Muleta, lexique multilingue

Mariuca Manescu, CDCAS (Roumanie)

Mariuca Manescu du CDCAS présente Muleta.

Muleta est un lexique multilingue et multimédia, développé par l'association Urbandata. La Roumanie a rejoint récemment l'association.

Muleta est née de l'expérience d'Urbandata : les barrières linguistiques sont perceptibles dans les domaines où des terminologies spécifiques sont utilisées, notamment dans le secteur de l'urbanisme.

Une terminologie spécialisée pose le problème de compréhension du modèle culturel de chaque pays.

Muleta a été créée pour faciliter la communication et les échanges.

En effet, chaque pays utilise une terminologie spécifique.

Muleta est une base de données lexicale spécialisée dans le domaine de l'urbanisme.

C'est un outil multilingue : français, espagnol, italien, anglais, hongrois et roumain.

C'est un outil multimédia, qui permet de gérer des fichiers sons et images.

Muleta est un concept intégrateur qui réunit dans un ensemble cohérent les éléments suivants : des textes, du son pour la prononciation correcte et de l'image, pour visualiser une illustration du concept.

Le programme est orienté vers les utilisateurs, car il facilite la communication et l'accès à l'information.

Qui sont les utilisateurs potentiels ?

Une gamme large d'utilisateurs est concernée : traducteurs, entreprises du secteur, agences d'urbanisme, chercheurs, élus, associations, industriels, universités.

Le marché est déjà bien connu par Urbadisc.

Le CDCAS, en tant que partenaire de Muleta a alimenté le système par 50 termes spécifiques, extrait de la législation officielle.

Ces termes ont été traduits, définis, une prononciation correcte a été enregistrée, des images associées. Des comparaisons sont établies entre les différents concepts, ce qui est un outil important pour les politiques culturelles.

Les objectifs futurs de la participation du CDCAS sont d'établir des équivalences entre des termes roumains et étrangers, d'alimenter de nouveaux termes roumains et de réaliser des actualisations périodiques.

Ce partenariat constitue une grande opportunité et une voie d'intégration officielle dans le domaine, dans la perspective de l'intégration de la Roumanie dans l'Union Européenne.

Michel Griffon effectue ensuite une démonstration de Muleta, www.muleta.org.

Il montre la recherche d'un terme, la recherche à partir de toutes les listes, la recherche à partir de la liste dans une langue.

Pour chaque terme, Muleta propose une définition, des éléments de bibliographie, les termes associés, la source de la définition, les traductions littérales, les termes équivalents...

Michel Griffon montre ensuite le module de gestion décentralisée.

Presentation of Muleta, multilingual lexicon

Mariuca Manescu, CDCAS (Romania)

Muleta is a multilingual and multimedia lexicon, implemented by the Urbandata association, which Romania joined recently.

Muleta was born out of the experience on Urbandata: linguistic barriers can be seen in sectors where specific terminology is used, notably in the town planning sector. Specialized terminology raises the problem of understanding each country's cultural model.

Muleta was created to promote easier communications and exchanges between countries. Indeed, each country uses a specific terminology.

Muleta is:

- a specialized town planning lexical database,
- a multilingual tool: English, French, Hungarian, Italian, Romanian and Spanish,
- a multimedia tool: files, pictures.

Muleta is an integrating concept, grouping the following elements together in a coherent set: texts, sound (correct pronunciation), pictures (illustration of concept).

The programme is focused on users, enabling them to communicate and access information more easily.

Who are the potential users?

It concerns a wide range of users: translators, companies from the sector, town planning agencies, researchers, elected representatives, associations, industrial players, universities.

This market is already well-known by Urbadisc.

CDCAS, as a partner of Muleta, added 50 specific terms extracted from official legislation to the lexicon. These terms were translated and defined; a correct pronunciation was recorded and pictures associated. Comparisons between these concepts were made. This tool became important for cultural policies.

The future objectives of CDCAS are to establish equivalences between Romanian and foreign terms, record new Romanian terms and perform regular updates.

This partnership represents a great opportunity and a means for official integration in the sector, with the prospect of Romania's integration into Europe.

Michel Griffon then demonstrated Muleta (www.muleta.org): searching a term, searching in all the lists, searching in a given language list.

For each term, Muleta gives a definition, a bibliography, associated terms, definition's source, literal translation, etc.

Michel Griffon then showed the decentralised management module.

4. Présentation du programme européen Urbact

Jean-Loup Drubigny, Programme européen Urbact (France)

URBACT est un programme d'initiative communautaire issu du programme URBAN. Il a été approuvé par la Commission en décembre 2002. Il rassemble désormais 24 Etats membres qui ont délégué à la France l'autorité de gestion. Le Comité de suivi réunit des représentants des Etats membres et des villes.

Les caractéristiques des programmes URBAN sont bien connues de cette assemblée : approche intégrée, prise en compte privilégiée des priorités communautaires (intégration des communautés immigrées, développement durable, lutte contre l'exclusion sociale, égalité des chances...), gestion des programmes au niveau local, étroite implication des populations concernées.

Les objectifs d'URBACT sont les suivants :

- développer des échanges d'expériences entre l'ensemble des villes bénéficiant ou ayant bénéficié de programmes URBAN 1 et 2, et des Projets Pilotes Urbains, soit 216 villes,
- tirer les enseignements de ces expériences, et les capitaliser,
- diffuser ces enseignements et ces savoir-faire à l'ensemble des villes européennes, et de leurs partenaires.

Le 1er mai 2004, URBACT a accueilli les villes des nouveaux Etats membres dont la population est égale ou supérieure à 20.000 habitants (soit plus de 400 villes). Pour ce faire, la Commission a augmenté la participation du FEDER et les Etats membres ont accepté une (petite mais politiquement significative) réduction des crédits qui leur revenaient de l'indexation des programmes URBAN.

Soutenu par les Etats membres et la Commission, URBACT est un programme au service des villes européennes, et très largement géré par elles-mêmes. Coproduire et mutualiser les connaissances au profit de l'ensemble des villes européennes constitue son originalité

L'état d'avancement du programme peut être rapidement présenté autour de quatre priorités : les échanges, la production, l'ouverture, la diffusion. Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web d'URBACT.

Le développement des échanges entre les villes a constitué la principale activité d'URBACT depuis 18 mois.

Les réseaux thématiques, organisés autour des treize thématiques du développement urbain intégré définies par le programme, constituent l'activité phare d'URBACT. Leurs principes de fonctionnement ont été clairement définis: une approche particulière proposée sur une des thématiques; une ville chef de file ; des villes partenaires, des villes invitées comme expertes ; un programme de travail avec une durée limitée, un budget .

Aujourd'hui quatorze réseaux sont au travail; trois, peut-être quatre sont en gestation.

Le programme permet la création de groupes de travail et le lancement d'études. Deux groupes de travail ont été créés : les conclusions du premier, STRIKE, animé par le Ministère de l'Intérieur néerlandais vous sont présentées ce matin. Le groupe animé par Liège et l'étude Grand Londres débute ses travaux dans les prochaines semaines.

Dans le cadre de la Mesure Qualification, nous préparons des formations réservées aux élus, et des formations destinées à former les cadres des villes des nouveaux Etats membres à la gestion de politiques de développement urbain intégré. Ces formations devraient débiter au premier trimestre 2005. Nous avons également réservé des moyens pour soutenir des rencontres européennes d'associations d'habitants ou de professionnels du développement urbain.

La carte des villes européennes engagées dans URBACT au 15 septembre est présentée ; 138 villes sont engagées dans les activités d'URBACT. Vous noterez que certaines villes sont présentes dans plusieurs projets. Vous noterez également que les réseaux d'URBACT attirent des villes qui n'étaient pas habituées à participer à des échanges transnationaux. Nous notons avec satisfaction une demande croissante de villes des nouveaux Etats membres d'échanger avec d'autres villes européennes.

Ces échanges doivent permettre aux villes de mutualiser leurs connaissances dans le cadre d'URBACT, et transférer les savoir-faire.

Pour qui travaillent les villes dans le cadre d'URBACT ?

Notre public cible est constitué des décideurs des villes : celles qui participent aux réseaux, mais au-delà de l'ensemble des villes européennes.

Qui sont ces décideurs ? Dans la ville aujourd'hui, les décideurs sont multiples : le maire bien sûr, les élus, les techniciens, mais aussi les acteurs économiques et sociaux, les associations d'habitants...

Quels ont les besoins des décideurs ? Comment leur parler ? Il nous faut proposer des cadres de réflexion, des références, des exemples. Aider à la réflexion, aider à la décision

L'importance des questions de méthode est donc cruciale. Comment transformer des échanges d'expérience en connaissance, et les connaissances en savoir-faire, alors que les pratiques et la culture administrative et politique des villes sont si diverses d'un bout à l'autre de l'Europe ?

URBACT a pris conscience de l'importance des questions de méthode dès l'origine. C'est pourquoi des moyens importants sont mis à disposition des villes : un guide de la capitalisation a été élaboré pour elles par les experts du Secrétariat, 30 experts assistent les réseaux thématiques tant sur le fond que sur la méthode.

La gestion par la ville chef de file du projet d'un réseau thématique (budget moyen 700 000€ cofinancé à 50% par les crédits du FEDER), dont les villes partenaires se trouvent dans différents pays est inévitablement complexe. Chaque centime d'Euro dépensé doit être justifié. Nous avons conçu un logiciel de gestion en ligne PRESAGE qui permet à la fois la gestion et les demandes de remboursement par le FEDER.

Nous voulons que les exigences de procédure ne freinent pas les échanges sur le fond entre les villes. Nous avons cherché à simplifier au maximum les outils de gestion et de contrôle, avec l'aide de villes volontaires.

Gérer un réseau européen demande un réel investissement de la part de la ville chef de file, de la persévérance et une certaine imagination administrative pour affronter les spécificités du contrôle de chaque Etat membre.

Nous consacrons beaucoup de temps pour concilier les particularismes. C'est un sujet permanent de préoccupation, consommateur de beaucoup de notre énergie.

La Matrice croise les thématiques d'URBACT et les questions clé que traitent les réseaux thématiques, groupes de travail et études. Elle permet de visualiser les interactions et recouvrements entre les différentes approches adoptées par les réseaux thématiques.

S'ouvrir

URBACT est naturellement ouvert aux expériences et aux réflexions des villes effectuées dans d'autres cadres et souhaite travailler en relation étroite avec les réseaux existants et les autres programmes européens qui traitent de questions urbaines. C'est pourquoi, à la demande du Comité de suivi, URBACT a commencé depuis quelques mois à développer des actions qui enrichissent les réflexions des villes.

Une banque de données nationales sur les politiques urbaines est en cours de constitution. De nombreux colloques ont lieu sur des sujets qui concernent les villes. Trop, pour que chacun puisse s'y rendre. Nous avons commencé à publier sur le site Web des résumés express sur les questions clés traitées dans les colloques. Ils sont destinés aux gens dont le temps est compté ; Les dossiers virtuels relèvent de la même logique : partir d'une demande d'un réseau thématique, s'appuyer sur les matériaux existants dans différents centres de ressources, mutualiser les connaissances, pour donner l'état de l'art sur une question. Le DIFU vient de réaliser le premier consacré à la planification urbaine et la participation des habitants. Quatre centres de ressources (GLA-Londres, Dutch UEC-La Haye, Université de Venise et VATI-Budapest) ont produit les documents les plus pertinents sur le sujet. Le DIFU a réalisé la synthèse sur les grandes tendances constatées. Ce dossier est disponible sur le site d'URBACT.

D'autres dossiers virtuels sont en cours de fabrication.

Créé pour faciliter les échanges entre villes URBAN, URBACT travaille naturellement avec les réseaux nationaux constitués de villes URBAN avec lesquels il organisera un séminaire européen des villes URBAN en juin 2005. Il a naturellement développé des relations de coopération avec des réseaux européens : Eurocities, le Forum européen pour la Sécurité urbaine, Quartiers en crise.

Maintenant que les réseaux thématiques commencent à produire, les échanges avec les programmes européens s'esquissent par l'échange d'information sur les actions financées dans le domaine urbain par INTERREG, le 5e PCRD, la DG Environnement... Nous voudrions mettre à disposition des villes, de façon pratique, tout ce que les programmes européens ont financé ou financent sur le développement urbain sous toutes ses formes. C'est un défi considérable.

Disséminer

Les expériences échangées, les informations collectées, les synthèses et recommandations doivent être mises à disposition, non seulement des villes actives dans le programme, mais aussi de toutes les autres.

L'échange et la diffusion d'informations entre villes réparties sur l'ensemble de l'Europe ne seraient pas possibles sans le réseau Internet

URBACT dispose d'un site Web, bilingue anglais-français. Toutes les productions d'URBACT y sont publiées. Chaque réseau thématique ou groupe de travail y dispose d'un espace propre qu'il gère lui-même.

A partir du mois de novembre, URBACT publiera une lettre électronique mensuelle.

Les premiers enseignements après 20 mois d'URBACT

L'analyse de la production des réseaux thématiques et de la Matrice qui en fait la synthèse provisoire permet d'ores et déjà quelques observations importantes. Il va de soi que l'on parle ici de tendances lourdes constatées à travers les villes européennes qui ont des modes de gestion politiques, culturels ou administratifs très variés.

Les villes ont conscience que la lutte contre l'exclusion est directement liée au développement économique local. C'est une constante, quelle que soit l'approche des réseaux thématiques.

Les questions de la régénération physique, et du logement, sont perçues comme centrales.

Avec l'affaiblissement (ou le retrait) des politiques d'Etat, les politiques de développement urbain intégré sont amenées à articuler les logiques économiques, sociales et environnementales. Parce qu'elles sont au contact des réalités quotidiennes, les villes sont conscientes du poids que pèse sur leur compétitivité l'exclusion d'une partie de leur population ou de leur territoire. Le lien concret entre compétitivité et cohésion sociale s'effectue plus naturellement à l'échelle urbaine. Les politiques de développement urbain favorisent ce travail d'ensemblier de politiques spécifiques et de coordination des différentes échelles.

Dans une société de plus en plus fragmentée, la gestion des villes est le fruit complexe et dynamique de rapports entre différents acteurs collectifs. La question de la gouvernance, est très présente dans la plupart des réseaux thématiques.

Il y a une capacité particulière des villes à gérer la complexité car elles font l'expérience quotidienne de la nécessité du développement urbain intégré.

Le travail que poursuivent les villes dans le cadre d'URBACT devrait permettre d'affiner les politiques, les outils et les conditions de leur mise en cohérence.

Quelles perspectives à moyen terme ?

Le programme URBACT n'existe concrètement que depuis 18 mois. Sa croissance rapide montre que les trois principaux objectifs assignés par les Etats membres et la Commission: échanges, capitalisation et diffusion correspondent bien à un besoin et sont cohérents. Cette croissance entraîne une évolution rapide du mode de gestion du programme.

L'augmentation du nombre de villes éligibles avec l'entrée des villes des nouveaux Etats membres qui n'ont pas pratiqué les programmes URBAN induira sans doute une évolution de la nature du programme. Il convient de s'ouvrir aux nouvelles demandes sans perdre ce que tous s'accordent à appeler « les acquis d'URBAN ». Pour l'après 2007, la réflexion doit s'ouvrir sans tarder.

Les réseaux les plus avancés dans leur réflexion commencent à nous interroger sur les suites de leurs échanges: comment passer à la mise en œuvre d'actions concrètes en s'appuyant sur les conclusions auxquelles ils sont parvenus? Comment tester des opérations pilote? Faut-il établir des passerelles vers INTERREG?

Même s'il est difficile de trouver des réponses immédiates, il nous faut garder ces interrogations à l'esprit pour l'avenir.

Le développement rapide du programme nécessite une efficacité accrue de sa gestion et un changement d'échelle du processus de capitalisation et de diffusion. Le Secrétariat d'URBACT, en charge de l'animation et de la gestion du programme, constitué de six personnes, n'a pas vocation à s'étoffer en une infrastructure lourde, mais plutôt à coordonner des collaborations extérieures et flexibles de haut niveau, et à conserver la cohérence d'ensemble.

Certains partenaires du programme, villes ou Etats membres, pourraient sans doute y prendre des responsabilités plus grandes.

La réflexion est d'ores et déjà engagée dans le cadre d'URBACT, avec l'appui actif du Ministre français, responsable de l'Autorité de gestion, et de certains Etats membres, en particulier de nos amis néerlandais. Nous pensons pouvoir présenter des propositions utiles au prochain Comité de suivi d'URBACT.

Presentation of the European Programmes Urbact

Jean-Loup Drubigny, Urbact (France)

URBACT is a Community Initiative Programmes, based on the URBAN programme. It was approved by the Community in December 2002 and groups together 24 Member States, which delegate to France, the Managing Authority. The Monitoring Committee is made up of Member State and City representatives.

The characteristics of URBAN programmes are well-known. Each network is working on one of the integrated urban development issues: social inclusion, economic development, urban regeneration, inhabitant participation.

URBACT's objectives are as follows:

- To develop transnational exchanges between URBAN I and URBAN II cities, which benefited from an Urban Pilot Project, and all cities with over 20,000 inhabitants in new Union Member States.
- To draw lessons from the analysis of their experiences, policies implemented locally and propose innovative approaches to such difficult issues.
- To distribute these lessons learned and this know-how to players in all European cities and their partners.

On May 1 2004, URBACT welcomed in cities from new Member States with over 20,000 inhabitants (i.e. 400 cities). For this purpose, the Community is increasing the FEDER's funding and Member States have agreed to reduce their income from URBAN programmes. Supported by the Community and Member States, the URBACT programme is at the service of European towns and managed primarily by them. One of its key features concerns the fact that countries produce data together and share their knowledge to benefit all European countries.

We can present the key achievements made on this programme by looking at four points: exchanges, production, opening, distribution. You will be able to find more information on www.urbact.org.

1. Increasing exchanges between towns has been one of the main activities for 18 months

13 thematic networks, organised by the programmes based on town-planning development, represent URBACT's main activity. Their operating principles have been clearly defined: a specific approach proposed on one of the 13 themes; a leading town; partner towns; towns invited as experts; a working programme with a limited duration and a budget.

Today, 14 networks are working; 3 new ones will be created.

This programme makes it possible to create working groups and launch studies. Two working groups have been created: the conclusions of the first group, STRIKE, led by the Dutch Home Office, will be presented today. The second group, led by Liège and Greater London Authority will start soon.

In connection with the Qualification measure, we are preparing training sessions for elected representative and sessions for town executives from new member states in order to improve their skills for the implementation of complex integrated policies. These training sessions should start up in the first quarter of 2005. We have also set aside funds to support European meetings of associations of inhabitants or town planning development professionals.

The map of URBACT towns at September 15, 2004 is presented below; 138 cities are involved in URBACT activities. You will be able to see that certain towns are involved in several projects. You will also be able to see that URBACT is working with towns that are not used to transnational exchanges. We are pleased to see that towns from many new member states are looking for exchanges with other European cities.

2. Exchanges should help towns to share their knowledge in URBACT and transfer their know-how

Who are cities working for within the context of URBACT? Our target is primarily made up of town decision-makers: from URBACT cities and from towns throughout Europe.

Who are these decision-makers? In our cities, there are various decision-makers: mayors of course, elected representatives, technicians, but also economic and social players, inhabitant associations, etc.

What do decision-makers need? How can we talk to them? We need to propose frameworks for thinking, references, examples. We need to help them understand and take decisions.

The importance of method issues is therefore crucial. How can you transform exchanges of experience into knowledge, and knowledge into know-how, when the administrative and political cultures and practices of towns are so different from one part of Europe to the next?

URBACT has been aware of the importance of this method issue from the outset. That is why considerable means have been made available for cities: a data capitalisation guide was drawn up for them by experts from the URBACT Secretarial Office, with 30 experts providing assistance for thematic networks on both content and method.

The management of a thematic network project by the leading city is complicated (average budget of 700,000 euros, 50% co-funded by FEDER). Each euro cent spent has to be justified. An online management software solution, PRESAGE, was developed for handling requests and the management of FEDER funding.

We do not want the requirements for procedures to slow down content exchanges between cities. We have sought to simplify the management and control tools insofar as possible with the help of volunteer cities.

The management of a European network requires a real investment from the leading city, determination and good administrative imagination to cope with the specific control features of each member state.

We spent a lot of time on reconciling these specific features. It is a constant concern.

The matrix (cf. below) crosses URBACT themes and the key issues handled by the thematic networks, working groups and studies. It enables us to see interactions between the approaches selected by the thematic networks.

3. Opening

URBACT is naturally open to the experiences and thoughts of cities carried out within other contexts and aims to work closely with existing networks and other European programmes looking at urban issues. That is why, as requested by the monitoring committee, URBACT has developed a series of actions to enhance cities' reviews over the last few months. A national database on urban policies is currently being drawn up.

There are many seminars being held on interesting subjects for cities, indeed too many to be able to attend each one. We are starting to publish summaries on key reviews developed during these seminars on our website.

Virtual folders are based on the same logic: starting off from a request by a thematic network, harnessing existing resources, sharing knowledge in order to give an overview of best practices on a given issue. DIFU has just created the first one on Town planning and citizen participation. 4 resource centres (Greater London Authority – London, Dutch UEC – The Hague, University of Venice – Venice, VATI – Budapest) has produced the most relevant documents on this subject. DIFU has drawn up a synopsis of the main trends studied. This folder is available online (www.urbact.org). Many other virtual folders are under construction. Created to enable exchanges between URBAN cities, URBACT is naturally working with the national networks made up of URBAN cities with which it will be organising a European seminar in June 2005. It has developed cooperation with certain European networks: Eurocities, European Forum for Urban Security, Areas in Crisis.

Now that the thematic networks are starting to produce, exchanges with European programmes are gradually taking shape based on exchanges of information on actions in the urban sector funded by INTERREG, 5th PCRD, DG Environment, etc. We would like to provide towns with practical access to everything that European programmes have financed on town planning development issues. That is a major challenge.

4. Distribution

The experiences exchanged, information collected, synopses and recommendations should be made available, not only for URBACT cities but also for other cities.

The exchange and distribution of information between cities throughout Europe would not be possible without the Internet.

URBACT has a bilingual website (English and French). All URBACT productions are published on this website. Each thematic network or working group has a dedicated private space.

Since November, URBACT has published a monthly newsletter.

5. Conclusions from the first Conference of URBACT Cities (November, 29th 2004)

The first Annual URBACT Programme Conference was held in Noordwijk on October 19 and 20, 2004, after the Summit of European Cities organized by the Dutch presidency and the Commission. A little more than a year had elapsed at that point since the approval of the first thematic networks.

More than 200 participants came together for this event, including representatives of the partner cities of URBACT networks, a significant number of representatives of cities from new Member States as well as representatives from various cities, institutions and universities outside of the programme. The conference provided an opportunity for the partners of all the URBACT networks to meet, find out about the topics and projects being handled by other networks, and see what progress each network has made in its review process. It was also a good opportunity for external people to find out more about the programme.

The present document sets out the main lessons and conclusions that can be drawn based on the exchanges that took place in the workshops (network presentations, discussions about working methods and about the matrix, which highlights cross-organisation themes discussed in various networks) and from the informal discussions that took place outside the conference halls and during the social events arranged by the conference organizers. The document reflects the decisions taken by the Monitoring Committee, which met on November 25 in The Hague.

The Noordwijk meeting highlighted the following points:

- The need for and relevance of a cross-cutting approach within the working programmes of the networks and working groups. As the URBACT matrix clearly shows, many of the themes and sub-themes addressed by the different networks re-appear in the other networks. The Noordwijk Conference raised awareness on this phenomenon in the various networks.
- The need to organise links between thematic networks, perhaps even cross-organisation events, providing opportunities for members to pool their views and ideas, their approaches and resources focusing on themes that are of interest to several networks and working groups.
- More generally, an increased awareness on the part of the network partners that they are taking part in a global programme not only for exchanges but also the capitalization and distribution of “best practices” within each one of the networks, between networks, and looking beyond that, to external players.

We are entering a new phase in the development of the URBACT Programme, one that has been discussed since the Programme was established, but until recently remained relatively abstract since the partners in the thematic networks were still in the early stages of their work.

This phase must take into account a certain number of limitations linked to the operation and life cycle of each network.

- The networks are not all at the same stage of development. Some held their kick-off meetings quite recently, while others have already completed several thematic meetings, field trips, and so forth.
- The monitoring of network activities has been uneven: networks experience varying degrees of difficulty in expressing the results of their activities in a form that can be communicated not only to the Programme Secretariat, whose task is to monitor their work, but also within the network itself (to the players who are involved in the practical aspects of urban development in partner cities) and outside the network (to other networks, other cities that are not part of URBACT, and so forth). The partners do not always fully understand the usefulness of this process.
- We must not forget that providing leadership, coordination and management to thematic networks and working groups involves a considerable amount of work for lead partners. In most cases, this has turned out to be a much heavier burden than they had expected at the outset. This should be taken into account as well as the existing programmes of the various networks when contemplating this new phase.

5. La Diffusion des données publiques en Hongrie

Eva Simon, ITTK (Hongrie)

Eva Simon présente tout d'abord un panorama de la législation en Hongrie.

L'Assemblée nationale a adopté la **Loi sur la protection des données personnelles et la communication des Données d'Intérêt général** en 1992. La protection des données personnelles et la communication des informations publiques sont traitées dans la même loi : elles doivent être interprétées l'une par rapport à l'autre. L'accès à l'information garantit la transparence de l'état et des organismes publics. La protection des données personnelles garantit l'opacité des données du citoyen aussi bien vis-à-vis de l'Etat que des sociétés privées.

Alors que la définition des données personnelles présente, dans une liste d'exemples, les catégories de données qui sont protégées, les données d'intérêt public sont définies de manière négative :

Les "**données personnelles**" concernent toute information touchant à une personne physique identifiée ou identifiable, et toute référence tirée, directement ou indirectement, de telles informations. Au cours du traitement des données, de telles informations devront être considérées comme des données personnelles tant que le sujet reste identifiable.

Les "**informations publiques**" sont définies comme les données qui ne sont pas considérées comme des données personnelles et qui sont gérées par une autorité publique centrale ou locale ou une agence ou par tout autre corps ayant de par modifié la législation relative à la protection de données personnelles. Toutefois, les réglementations concernant l'accès à l'information doivent encore être modifiées, afin d'une part d'éliminer des problèmes d'incohérence et, d'autre part, d'utiliser les possibilités du numérique, puisque l'introduction des technologies de l'information a un effet immédiat sur la pratique de cette loi.

L'accès aux informations numériques offre non seulement un accès aux informations la loi une mission de service public (y compris les données se rapportant aux activités de l'autorité, l'agence ou le corps concerné).

La révision de la loi en 2003 avait pour but une harmonisation dans le cadre européen. Elle n'a pas modifié les conditions relatives à l'accès à l'information, mais a publiques, mais constitue très certainement un outil essentiel pour la mise en œuvre de la loi sur l'accès, en tant qu'étape vitale dans le processus démocratique.

La mise en œuvre de l'accès aux informations numériques devient possible par la modification de la loi actuelle. Le but de la modification est d'assurer la disponibilité des données d'intérêt public par des canaux électroniques.

Le principe essentiel de ce concept est la nécessité de communication.

Deux voies sont possibles : les données sont communiquées soit à la suite d'une demande formelle, soit lorsque l'organisme producteur de ces données les publie.

Des listes de documents à communiquer sont définies pour les différentes catégories d'organismes (listes générales ou spécifiques).

La réglementation définit la nature et le type de données qui doivent être publiés dans trois domaines :

- 1) Les données se rapportant à l'organisation et au personnel
- 2) Les données se rapportant aux activités et aux opérations
- 3) Les données se rapportant aux finances et à la gestion.

La publication sur Internet a commencé à remplacer la communication à la demande, ce qui signifie que les données d'intérêt général deviennent disponibles, lentement mais sûrement pour tout le monde, à tout endroit, à tout moment (cela enfreint le principe d'une solution indépendante de la technologie).

Il est nécessaire lors d'une communication en ligne de présenter les données d'une façon claire, compréhensible et bien organisée. Pour aider à localiser les données communicables électroniquement, la réglementation prescrit l'établissement d'une méta-base de données centralisée.

La réglementation prévoit également la communication à la demande, pour deux raisons : tout d'abord beaucoup de personnes n'ont pas accès à Internet et en second lieu, il est impossible de publier toutes les données d'intérêt général sur Internet.

La protection de la vie privée reste une question fondamentale quand les citoyens exercent électroniquement leur droit accès aux informations publiques. Il est clairement établi qu'aucune inscription ou tout autre forme d'identification du visiteur ne peut être exigée comme une condition pour avoir accès aux informations publiques.

La réglementation propose l'extension du pouvoir légal du Commissaire parlementaire pour la protection des données et l'accès aux informations, afin de l'autoriser à ordonner aux organismes de communiquer ou fournir les données d'intérêt général.

La réglementation propose aussi le développement de sanctions contre les violations relatives à l'accès à l'information. La sanction contre la violation de l'obligation de communication se traduirait à la fois par un retrait de financement et par une amende.

Une facilité d'accès aux sites web doit être garantie, ce qui impose au gouvernement de permettre l'accès aux données d'intérêt général pour les personnes handicapées et, pour les minorités nationales et ethniques, de publier des informations de base dans les langues des minorités locales concernant les organismes.

Une catégorie très importante de données d'intérêt général concerne les informations relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Ces données étant de natures très diverses, elles doivent être présentées de façon claire, sans équivoque et bien organisée.

L'objectif du système d'information concernant l'aménagement du territoire est de fournir des données pour les organismes publics et les autres personnes légales qui agissent dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Le système d'information inclut les données les plus pertinentes concernant l'environnement, les ressources humaines, l'économie, le tourisme, l'infrastructure et l'occupation des sols aussi bien que les concepts relatifs au développement des régions, des programmes et des plans de gestion.

Le Système d'information est disponible gratuitement uniquement pour une sélection d'organismes et de personnes : par exemple, pour les systèmes d'information des régions, les ministères concernés par la ville, l'aménagement du territoire et la planification, certains secrétariats d'état, le Conseil national du Développement Régional, les collectivités locales...

Bien que le système d'information soit basé sur des données d'intérêt général, il est normal que son utilisation soit soumise à une redevance puisque le système propose des services à forte valeur ajoutée.

Cependant, les données de base devront être disponibles gratuitement pour quiconque. Il est nécessaire que les données de base du système d'information soient disponibles pour tous, gratuitement : chacun a le droit de connaître la qualité de l'environnement dans lequel il vit et ce qui est planifié concernant son lieu d'habitation.

Selon la position exprimée par le Commissaire parlementaire pour la protection des données et l'accès à l'information en 1997, les données relatives à la pollution environnementale et à la qualité de l'environnement doivent être considérées comme des données d'intérêt général.

Cette position rejoint la directive de l'Union européenne sur la liberté d'accès aux informations environnementales. Le libre accès à ces données est prioritaire à la fois face aux secrets de fabrication et la protection de la réputation des sociétés.

The distribution of public data in Hungary

Eva Simon, ITTK (Hungary)

The National Assembly adopted the Bill on Personal Data Protection and the Disclosure of Data of Public Interest in 1992. The protection of personal data and the disclosure of public information are covered under the same piece of legislation: they have to be interpreted in relation to one another. Freedom of information ensures the transparency of the state and public agencies. The protection of personal data ensures the intransparency of data on civilians in relation to the state and business organizations.

While the definition of personal data presents the kind of data that falls under protection in a list of examples, data of public interest is given a negative definition:

- "Personal data" means any information relating to an identified or identifiable individual, and any reference drawn, whether directly or indirectly, from such information. In the course of data processing, such information shall be treated as personal data as long as the data subject remains identifiable through it.
- "Public information" shall mean any data not regarded as personal data that are managed by a state or local public authority or agency or by any other body attending to the public duties specified by law (including data pertaining to the activities of the given authority, agency or body).

The revision of the act in 2003, which aimed to harmonise provisions at European level, did not address the freedom of information at all, but simply amended the legislation regarding the protection of personal data. The regulations governing the freedom of information still need to be modified, to eliminate coherency issues on the one hand, and to utilize the electronic opportunities on the other, as the introduction of information technologies apparently has an immediate effect on the practice of this law.

Electronic freedom of information does not only supply an access route to public information, but may well be the ultimate tool in actually implementing freedom of information itself as a vital step in the democratic process.

The realization of electronic freedom of information becomes possible through amending the current law. The purpose of the modification is to ensure the availability of data of public interest through electronic channels.

The primary principle of the concept is the priority of disclosure

There are two options: data is disclosed either upon formal request, or when the agency handling such data publishes it.

The concept defines disclosure lists for the different kinds of agencies (general and specific disclosure lists)

The concept delineates the range and kind of data to be published in three fields:

1. data pertaining to organization and personnel,
2. data pertaining to activities and operations,
3. data pertaining to finances and business management.

The appearance of Internet publication has started to replace disclosure upon request, which means that data of public interest is made gradually but surely available for anyone, anyplace, anytime. (transgresses technology-independent solution)

It is of crucial importance in the case of online disclosure to present the data in a clear, understandable and well-organized way. To help locate the data disclosed electronically, the concept prescribes the establishment of a centralized meta-database.

The concept also maintains the availability of disclosure upon request as well, for two reasons: first, many people have no access to the Internet; second, it is impossible to publish all data of public interest on the Internet.

The protection of privacy remains an issue of concern when citizens exercise their right to access public information electronically. As a rule, no registration or other form of identifying the visitor may be required as a condition for accessing public information.

The concept proposes the extension of the legal power of the Parliamentary Commissioner for Data Protection and Freedom of Information in a way that empowers the holder of this position to instruct agencies, with binding administrative force, to post or supply data of public interest.

The concept also proposes the development of sanctions for breaching freedom of information regulations. The sanction for breaching the disclosure obligation would result in both the withdrawal of funding and a fine.

Equal opportunity on websites should be guaranteed. Handicapped and disabled access to sites requires the government to support obstacle-free access to data of public interest. Equal opportunity for national and ethnic minorities requires the publication of basic information about agencies performing public duties in the languages of the local minorities

A very important kind of data of public interest concerns information regarding town and county development and planning. However, these data are very diverse and therefore have to be presented in a clear, unambiguous and well-organized way.

The aim of the Spatial Planning Information System is to provide data for administrative agencies and other legal entities operating on town and county development and planning issues.

The Information System includes the most relevant data concerning natural environment, human resources, economy, recreation-tourism, infrastructure and area-utilization as well as county-development concepts, programmes and management plans.

The Information System, although it is based on data of public interest, features added value services, so there can be no objection about its use being subject to fees.

However, the database should be made freely available to anybody.

It is necessary to make the Information System database available for everyone, at no cost.

Everybody has the right to know what plans there are for a settlement, and what state the environment is in.

The Information System is available free of charge only for select agencies and persons:

For example: for county-wide information systems, ministers contributing to town and county development and planning, certain secretaries of state, the National Regional Development Council, and local governments of settlements etc.

According to the position expressed by the Parliamentary Commissioner for Data Protection and Freedom of Information in 1997, data regarding both environmental pollution and the state of the environment are to be considered data of public interest because of the relevance of the said data to the protection of the environment, which is of general interest.

This position is in line with the European Union directive on the freedom of access to information on the environment. Free access to these data takes priority over both trade secrets and protecting the reputation of businesses.

6. La Diffusion des données publiques en Europe (informations statistiques, géographiques, météorologiques...)

Jean Martin, Avocat à la Cour (France)

La question de la diffusion des données publiques est **un sujet ardent**.

La présentation se fera en deux temps. Nous présenterons tout d'abord les épisodes de l'aventure française, avec pudeur et franchise pour partager notre expérience, car cela peut éclairer nos réflexions et débats. Notre expérience se fonde sur des querelles conceptuelles cornéliennes. Dans un second temps, nous détaillerons quelques éléments éclairant pour la construction d'un projet se basant sur la diffusion de données publiques dans le cadre européen, avec les expériences passées et quelques coups de projecteur sur les expériences d'autres nations.

Les données publiques sont un sous-produit du travail de l'administration et alimentent les systèmes d'information. Les systèmes d'information sont déterminants d'un point de vue démocratique, politique et économique.

Les données publiques sont un point de cristallisation de tensions, car elles sont au centre d'enjeux considérables. L'information est devenue un enjeu de pouvoir économique et financier avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les administrations ont su s'adapter très rapidement aux nouvelles technologies. En France, elles ont développé avec le minitel de nombreux services d'information. Dès les années 1980, les administrations avaient pressenti la mission de service public d'information.

Mais ces développements se sont heurtés parfois à des logiques contradictoires : d'un côté l'administration qui agit dans l'intérêt général, et de l'autre, l'administration qui a besoin d'argent pour accomplir ses missions, dans un environnement technologique performant.

Les administrations se sont emparées des évolutions technologiques, pour mieux rendre service aux usagers et citoyens.

Le marché de l'information se développant face aux besoins croissants, les administrations se sont parfois trouvées dans un environnement concurrentiel, face à des opérateurs privés rediffuseurs d'informations financières, boursières, géographiques, géo-référencées.

Après des tensions internes à l'administration, nous avons connu de nouvelles tensions parallèles, entre l'administration et les opérateurs privés.

Les opérateurs privés souhaitent avoir un droit d'accès aux informations émanant du secteur public, pour réutiliser des informations du service public afin de proposer de nouveaux services.

On a également observé des tensions entre l'administration et le citoyen, qui estime qu'il ne doit pas payer les informations nécessaires à sa formation de citoyen.

Il s'agit donc d'une scène dramatique où chacun a sa part de vérité.

Une nouvelle tension est apparue avec **la convergence des droits**. L'environnement légal est riche, dans ces domaines, et accroît les difficultés d'arbitrage.

Comme l'a très justement montré ce matin, Mme **Eva Simon**, dans le domaine environnemental, l'information géographique est soumise à de nombreuses réglementations, notamment au niveau européen.

L'environnement légal des données publiques relève également du droit relatif aux données nominatives, au secret des affaires, au secret statistique, à l'accès aux documents administratifs, aux archives nationales, aux règles sur l'accès aux archives, à la concurrence...

Il est nécessaire de rétablir l'équilibre entre les missions d'intérêt général et les règles de la concurrence, le droit d'auteur, le droit des bases de données, le droit lié aux investissements du producteur des bases de données (son, image...), le droit de propriété intellectuelle, les lois de l'OMC....

Les épisodes de l'aventure française

La première étape est une étape de fortes turbulences qui s'est traduite par une querelle intellectuelle et 10 ans de procédure pour savoir si une base de données est ou non protégée, ce que l'administration peut faire ou non.

Première Affaire : Météo France et la commercialisation de ses services

Les administrations doivent respecter les principes d'intervention sur le marché concurrentiel, sauf nécessité d'intérêt général.

La cour d'appel de Paris dans l'affaire Météo France précise que Météo France peut intervenir et restreindre les lois du marché à la condition de justifier d'une nécessité ou d'un intérêt général.

Météo France s'était trouvée en difficulté à justifier de la nature de cet intérêt général, de son intensité, pour justifier les restrictions qui étaient apportées au marché.

Après 5 ans de batailles juridiques, la Cour de cassation renverse l'argument en indiquant que tout ceci n'a aucun objet car il n'y a pas de marché, mais qu'il s'agit d'un acte d'organisation du service public de la météorologie.

Deuxième affaire : INSEE

L'INSEE a beaucoup investi dans la diffusion des bases de données. Ses tarifs ont été très critiqués. Des opérateurs de marketing utilisant ses fichiers d'adresse se sont plaints des tarifs prohibitifs.

L'administration est en droit de réclamer une rémunération de droits spécifiques, notamment pour les droits de propriété intellectuelle (Conseil de la Concurrence, Conseil d'Etat).

Après le deuxième procès INSEE, l'arrêté du Ministre des finances concernant les tarifs précise que le prix ne doit être ni abusif, ni prédateur, ni résulter d'une discrimination illicite.

On note que, de plus en plus, l'administration fait émerger un marché concurrentiel qui oblige l'administration à changer et à respecter les droits de la concurrence.

De nombreux groupes de travail ont été constitués sur ce sujet ; de nombreux rapports ont été rédigés pour clarifier les règles du jeu. Il y a eu en France un foisonnement de réflexion face à l'énormité de la problématique.

Ces rapports ont permis de définir le rôle de l'administration, le service public informationnel, ses moyens, ses financements.

Nous nous sommes retrouvés dans une situation raisonnablement apaisée, mais avec des tensions persistantes : la question est souvent de savoir si l'organisme public a ou non une mission de diffusion d'information.

Par exemple, l'Institut français de l'environnement créé par décret a une mission de diffusion d'information sur l'environnement, installé à Orléans, mais n'a pas les moyens de collecte.

Par exemple, la bibliothèque nationale a la mission de recevoir les ouvrages et la presse pour l'archivage et le contrôle de police. Elle faisait une liste et diffusait la liste des ouvrages parus dans l'année. Mais, rien n'était prévu dans la définition de ses missions.

Or, un opérateur privé le faisait aussi

La question qui se pose est de savoir jusqu'où s'étend la mission d'information du service public.

Nous sommes ensuite passé à une phase de mûrissement, avec des évolutions des positions de chacun des acteurs.

La FNPS (Fédération Nationale de la Presse Spécialisée) estimait par exemple que les données publiques devraient être gratuites. Elle est revenue sur cette position car si l'administration diffuse trop de données, le public n'achètera plus la presse.

Les données publiques sont un enjeu politique, économique et social

Il faut faire attention à ne pas appauvrir les ressources de l'administration.

Pour l'information géographique, si l'Etat n'a pas les moyens de renouveler les gisements informationnels, quel opérateur pourra le faire ?

Le projet européen

Pour la transposition de la directive européenne, chaque pays a ses priorités.

Ce sont des logiques différentes qui s'expriment dans chaque pays, avec des points d'équilibre différents.

On ne peut que regretter que l'observatoire juridique des marchés européens ait disparu.

Dès 1985, le sujet d'une réglementation européenne est abordé. Il a fallu plus de vingt ans pour faire avancer le débat, car les libéraux ne voulaient pas d'un texte européen.

Fin 2003, une directive européenne est adoptée, avec des lignes directrices fades et des principes généraux : la directive ne traite que de la réutilisation des données administratives.

Il n'est pas question de modifier les conditions de l'accès aux documents : l'accès n'est pas affecté par la directive.

Il n'y a pas d'obligation de rendre accessible, ni de mettre à disposition.

La directive définit le droit de réutiliser les données mises à disposition du public.

Il n'y a pas d'obligation de numériser car les villes, départements, régions n'ont pas les moyens de numériser.

La directive propose de développer le système de licence avec l'administration, pour préserver l'intégrité des données, la qualité de l'information, l'éthique de l'information, la loyauté dans l'information (sources, mise à jour...)...

L'administration ne peut imposer d'autres conditions, sauf en cas de nécessité absolue.

Concernant la tarification, gratuité et rémunération sont admis.

Pour les données publiques déjà payées par l'impôt ou une taxe (brevet, registre du commerce), il ne faut faire payer que le coût de mise à disposition.

La question sensible est celle des coûts à intégrer dans la fixation du tarif.

La circulaire Balladur (1994) toujours en vigueur précisait que seul le coût de la duplication, de la transmission, de la mise à disposition doit être facturé, mais en aucun cas les coûts de production.

Cette position n'était pas la position initiée par la **Commission Européenne** dans l'affaire **Ecomet** : elle a imposé aux opérateurs de météo de s'entendre licitement pour déterminer une politique commune dans l'intérêt général et fixer une tarification.

La Commission a imposé que le tarif comprenne l'amortissement des coûts de l'infrastructure. Par ailleurs, l'administration ne doit pas avoir de comportement prédateur qui risque de déstabiliser le marché.

La directive préconise une tarification orientée vers les coûts y compris de collecte et de production.

Le texte de la directive précise que l'information peut être commercialisée, avec une orientation par les coûts.

Il faut calculer combien la collecte, la production et la mise à disposition coûtent : cela nécessite de mettre en place une comptabilité analytique. L'ensemble des rémunérations ne doit pas dépasser l'ensemble de ces coûts.

Le deuxième principe est que l'organisme public peut faire un bénéfice, un retour sur investissement qui doit être raisonnable.

La rémunération sur les droits de propriété intellectuelle est reconnue.

Maître Martin insiste sur la nécessité de mettre en place une instance de médiation, spécifique, mixte pour éviter les contentieux et initier une véritable dynamique.

Des questions ont ensuite été posées sur la définition du périmètre d'application de ces règles.

Le terme de document est utilisé dans la directive, ce qui peut apparaître réducteur.

La vraie question concerne les personnes publiques visées : ce sont les Etats, les régions, départements, les organismes ayant une mission de service public.

En France, il y a actuellement deux pôles de réflexion pour élaborer le texte de transposition de la directive :

- l'Agence pour le Développement de l'Administration Electronique
- Un pôle, qui sous l'égide du GFII, qui mène une réflexion novatrice, avec des représentants du secteur public et privé.

Nous sommes en train de bâtir une société de l'information

Cet espace informationnel est l'objet d'enjeux : il est important de comprendre les impacts de certains choix, avant toute décision.

Distribution of public data in Europe (statistical, geographical, meteorological information, etc.) - European examples

Jean Martin, Barrister (France)

Public sector information is a key resource for the development of the information market. Initially, we will present the French experience, which is based on argued concepts. Then, we will describe a few topics that are useful for the building of a project based on the distribution of public data in a European context.

Public data are a sub-product of the government's work and populate information systems which are decisive from a democratic, political and economic point of view. Information has become a key economic and financial issue with the arrival of new information and communication technologies.

National and local governments have been able to adapt to new technologies very rapidly. In France, they developed many information services with Minitel, a home-based terminal available on the French telecommunications system. As of the 1980s, these governments have understood this public service duty.

But these developments have come up against sometimes contradictory approaches: on one side, a government that acts out of general interest; on the other side, a government that needs money to perform its duties, in a highly technological environment.

The government has taken technological changes on board in order to provide a better service for citizens.

As the information market increases and becomes increasingly competitive, governments have often been faced with private operators that redistribute financial, stock, geographical and geo-referenced information. Private operators want access to public data in order to offer new solutions reusing these data.

We have also seen tensions between governments and citizens, who believe that information for their needs as citizens should be free of charge.

A new tension has appeared with the convergence of rights. The legal environment is vast and further increases the difficulty of arbitration issues.

As Mrs Eva Simon showed this morning, in the environmental field, geographical information is subject to many regulations, notably at European level.

The legal environment for public data is also a matter for rights for nominated data, trade secrecy, statistical secrecy, access to government documents, national archives, rules for access to archives, etc.

It is necessary to restore the balance between general interest duties and competition rules, copyrights, database regulations, rights linked to investments of database producers (audio, pictures, etc.), intellectual property, etc.

1. French experience

During 10 years, there were difficult debates on whether or not to protect databases and on what the government may or may not do.

1st case: Météo France and marketing of its services.

2nd case: INSEE and distribution of its databases.

2. European project

To transpose the European directive, each country has its own priorities.

Since 1985, work has been underway to come up with a European regulation. 20 years of debates have been useful for making progress with this issue. At the end of 2003, a European directive was adopted: the directive concern the reuse of administrative data. Access to documents is not covered by this directive.

There is no obligation to provide access to data or make information available to the public. The directive concern public data that are made available to citizens. There is no obligation to digitize data, because cities, counties and regions do not have the funds to do so.

The directive suggests developing the license system with the government in to order to safeguard data integrity, information quality and loyalty in information (sources, updates, etc.).

With regard to the principle of charging, the directive allows for free or fee-based access. For public data that are already paid for through taxes (patents, trade register), only the cost of delivering this data will need to be paid.

The difficult point concerns the costs to be integrated when setting prices. The Balladur circular (1994) states that the costs of producing data do not have to be billed. Where charges are made, the total income from supplying and allowing the reuse of documents may not exceed the collection, production, reproduction and distribution costs, together with a reasonable return on investment. Charges should be cost-oriented over the appropriate accounting period and calculated in line with the accounting principles applicable to the public sector bodies involved. The concepts of the "recovery cost" or "marginal cost" are difficult to define as the parameters used by public sector bodies may vary according to their interests.

Two different authorities need to be set up in order to monitor the application of charging principles and the accessibility and identification of collections.

We think that "public sector information" seems a better concept than "public sector documents" or "public data". We will define "public sector information" as any content produced by a public sector body, irrespective of its media, form (electronic or analogical), or the resources on which it is stored. The real issue is the targets: national and local governments, which have a duty to serve the public.

In France, there are now two proposals for the transposition of the directive:

- ADAE, e-Government Development Agency,
- Working group, led by GFII, with private and public representatives.

We are building an Information Society. This information space opens up a number of key challenges: it is important to understand the impact of choices before taking any decisions.

7. Présentation du portail TeIR : le système national d'information sur l'aménagement du territoire et le développement régional

Barkóczy Zsolt, Directeur Informatique, VATI (Hongrie)

L'histoire de TeIR

Ce portail a été lancé en 1997 par le Ministère d'Environnement et du Développement Régional par la loi XXI de 1996 sur le développement régional, complétée par un décret gouvernemental 112/1997 sur TeIR relatif à l'aménagement du territoire et au développement régional, ainsi qu'à la procédure de mise à disposition obligatoire d'informations.

Le but de TeIR est de fournir des informations pour :

- le contrôle de la situation des régions et de leur habitat,
- le processus décisionnel d'appui dans le développement régional et l'aménagement du territoire,
- l'analyse d'impact des décisions,
- l'aide à la consultation publique.

Les caractéristiques principales de TeIR sont :

- un Système d'Information Géographique (1:50 000),
- l'utilisation des bases de données disponibles des organismes **suivants** : Office statistique national, Office du trésor, Collectivités locales, Ministères, Gouvernements locaux, EUROSTAT.

- des unités territoriales variées

- des utilisateurs variés :
 - Bureau du comité parlementaire pour le développement régional,
 - Le bureau du Premier Ministre
 - Les ministères, les autorités nationales
 - Le bureau statistique central
 - Le bureau d'audit de l'Etat
 - Les conseils et agences pour le développement régional et "départemental"
 - Les départements
 - Les associations pour le développement des microrégions
 - Les maires des villes.

Une version Internet du système d'information est accessible sur www.vati.hu.

Quelques chiffres clés concernant le système d'information

- 51 188 données
- 28610 villes ou villages
- 1077 microrégions
- 19558 « départements »
- 473 régions

- 470 pays
- Plus de 40 000 heures de développement
- 22 applications
- 14 projets SIG (Système d'Information Géographique)
- 9 publications
- 4294 documents
- 576 utilisateurs enregistrés
- 67 contacts institutionnels avec des fournisseurs de données

Les logiciels nécessaires pour le bon fonctionnement du SIG :

- Browser (Internet Explorer 5.0 ou version ultérieure),
- Java VM,
- MS Excel (pour les rapports),
- Adobe Acrobat Reader (pour visualiser des documents .pdf),
- Apple QuickTime (pour visualiser les images).

Les services de TeIR

- Base de données META,
- Définition des données,
- Fourniture de données pour les « départements »,
- Dessins de cartes, diagrammes, tableaux,
- Recherche SIG (cartes et données attachées),
- Analyseur interactif (data mining).

Le contenu de TeIR

Des données sur la situation passée, présente et avenir concernant :

- l'environnement
- la démographie
- l'économie
- les infrastructures sociales et techniques
- l'utilisation de l'espace (par exemple : CORINE LandCover).

Des ressources sur le développement régional :

- législation,
- ressources financières,
- aménagement du territoire,
- programmes, appels d'offres.

La couverture temporelle

- Informations sur les subventions pour le développement de 1996 à 2004
- Données de Recensement CSO de 1970, 1980, 1990, 2001
- Système de données statistique Local CSO (TSTAR) de 1990 à 2004
- Données départementales et des données régionales CSO (MRSTAR) de 1990 à 2003
- Statistique de Chômage trimestriellement de 1993 à 2004
- Données sur les impôts sur le revenu des particuliers de 1992 à 2003
- Investissements des collectivités locales et des données de bilan de 1991 à 2003
- Impôts sur les sociétés de 1991 à 2003

Barkóczy Zsolt a ensuite présenté trois exemples :

- **une application SIG** : identifier les habitations dans un environnement de 25 km de l'autoroute M7

- **une application SIG** : les monuments du Premier District de Budapest,

- **une application de l'analyseur interactif** : basé sur le système META, il permet de gérer toutes sortes d'expressions mathématiques, d'utiliser toutes les unités territoriales avec une interface facile à utiliser, et permettant de publier les résultats sous forme de rapports, diagrammes, cartes.

le portail : <http://teir.vati.hu>

National Regional Development and Spatial Planning Information System (TeIR)

Barkóczy Zsolt, VATI (Hungary)

History of the TeIR

Launched in 1997 by the Ministry of Environment and Regional Development:

- Act XXI of 1996 on regional development,
- Government Order 112/1997 on the TeIR relating to regional development and spatial planning and the procedure for the compulsory provision of information.

TeIR is designed to provide information for:

- monitoring the situation in given regions and settlements,
- supporting decision-making for regional development and spatial planning,
- analysing the impact of decisions,
- facilitating public participation.

The main characteristics of TeIR are as follows:

- GIS-based information system (1:50,000)
- Uses available databases for the National Statistical Office, Treasury, Tax Office, Ministries, Local governments and EUROSTAT
- Regional units:
 - Municipalities NUTS 5
 - Micro regions NUTS 4
 - micro regions NUTS 4
 - regions NUTS 2
 - special regions
 - National territory NUTS 1
 - National regions EU
- The various users include:
 - Office of the Parliamentary Committee for Regional Development
 - The Prime Minister's Office
 - ministries, national authorities
 - Central Statistical Office
 - State Auditing Office
 - regional and county development councils and agencies
 - County Governments
 - Micro-region Development Associations
 - City mayor offices

The information system has a public Internet version available at www.vati.hu.

Key figures on the Information System:

- data items: 51,188,
- settlements: 28,610,
- microregions: 1,077,
- counties: 19,558,
- regions: 1,473,
- countries: 470,

- more than 40,000 hours development work,
- 22 applications,
- 14 GIS projects,
- 9 publications,
- 4,294 documents,
- 576 registered users,
- 67 institutional contacts with data providers.

The following software are needed to use the GIS:

- Browser (Internet Explorer 5.0 or later)
- Java VM
- MS Excel (for reports)
- Adobe Acrobat Reader (viewing .pdf documents)
- Apple QuickTime (viewing panorama pictures)

TeIR services:

- META database
- Definition of Data
- Data supply for county governments
- pre-design cartograms, diagrams, tables
- GIS retrieval (maps and attached database)
- Interactive analyser (data mining)

TeIR data content

Data on the past, present and future situation and processes concerning the:

- Environment (example: sensitive areas for environmental pollution),
- Demography (example: population density trends on Central Region 1990-99),
- Economy (example: total unemployment by region 2001 first quarter),
- Social and technical infrastructure (example: roads, railways and their characteristics),
- Land use (example: CORINE LandCover).

Resources on regional development:

- Legislation,
- Financial resources,
- Regional planning,
- Programmes, tenders.

Time cover

- Development subsidy information 1996-2004
- CSO Census data 1970, 1980, 1990, 2001
- CSO Local statistical data system (TSTAR) 1990-2004
- CSO County and regional data (MRSTAR) 1990-2003
- Unemployment statistics, with quarterly breakdown 1993-2004
- Personal income tax data 1992-2003
- local government investment and balance sheet data 1991-2003
- Corporation tax return priority data 1991-2003

Then, Barkoczy Zsolt presented 3 examples:

- A GIS application: select settlements within 25 km of the M7 motorway,
- A GIS application: Monuments in the I. district of Budapest
- Interactive Analytical Application: based on a META system, it makes it possible to manage all sorts of mathematical expressions, use every territorial unit with a user-friendly interface and publish results under different output formats (report, diagram, cartogram).
- Portal: <http://teir.vati.hu/>

8. L'information du citoyen par les administrations Exemple de service-public.fr

Bénédicte Roullier, *La Documentation Française, France*

Bénédicte Roullier, Chef de produit service-public.fr, La Documentation française présente le portail de l'administration française, Service-Public.fr.

La fiche d'identité de Service-public.fr :

Date de création : 23 octobre 2000

Service-public.fr est le portail de l'administration française. Sa base line est : « La première réponse à vos questions ».

Sur ce portail se trouvent les services suivants :

Le guide Vos droits et démarches,
La rubrique Actualités (avec abonnement gratuit),
Les annuaires (organigramme de l'administration, répertoire des sites Internet publics),
Le moteur de recherche des sites publics,
Posez votre question.

Il y a un accueil distinct pour les Particuliers et les Professionnels et entreprises

Statistiques d'utilisation

Visites / mois : 2,5 millions
Pages vues / mois : 20 millions
Nombre d'abonnés à la lettre : 90 000
Nombre de messages traités / mois : .
000

Nombre de pages service-public.fr (1er niveau d'information) : 40 000

Nombre de pages des sites publics (2ème niveau d'information) : 1 million

Le rôle de la Documentation française

La Documentation française est l'opérateur de service-public.fr pour le compte de toute l'administration.

La Documentation française est un service du Premier Ministre. Elle a un rôle interministériel. Ses missions sont d'informer sur l'actualité économique, politique et sociale de la France, d'informer le grand public sur ses droits, démarches et obligations et sur les politiques publiques.

Son métier est de concevoir des produits pour des publics (ouvrages, revues, sites internet, bases de données documentaires).

Ses publics sont les enseignants, les étudiants, les fonctionnaires et le grand public.

Les principaux axes de développement

La page d'accueil est construite autour des besoins des usagers et non autour des structures administratives.

Service-public.fr offre un service égal et de premier niveau à tous les usagers sur tout le territoire.

Service-public.fr est un service complémentaire par rapport aux sites internet publics locaux ou aux sites des organismes nationaux.

Service-public.fr est à la fois un portail et un véritable guide pratique (investissement éditorial important et non pas uniquement technologique).

Service-public.fr est au service des administrations de proximité.

La documentation française met à disposition gratuite le guide *Vos droits et démarches aux collectivités locales et aux services locaux* (format XML).

En échange, les services locaux développent les données locales complémentaires (téléservices, horaires d'ouverture, délais, tarifs,...). L'utilisateur bénéficie d'un service complet sur son site local en co-marquage avec service-public.fr (co-branding).

Le développement des partenariats de co-marquage a été confié à un opérateur : la Caisse des dépôts (établissement financier public chargé d'investir dans le développement du territoire).

La Caisse des dépôts a développé la plate-forme Service-Public Local pour aider au développement des sites internet locaux notamment grâce à l'intégration des contenus fournis par la Documentation française.

Service-public.fr se situe dans un projet plus vaste d'amélioration du service à l'utilisateur : programme gouvernemental ADELE (comme Administration Electronique) 2004-2007 lancé en février 2004.

140 mesures coordonnées par l'ADAE, l'Agence pour le développement de l'administration électronique répondent à 4 exigences :

Etre à l'écoute constante des usagers

Rendre les services accessibles à tous

Créer un pacte de confiance avec les Français

Faire mieux en maîtrisant les dépenses de l'Etat

Un projet phare est le suivi du dossier personnel de l'utilisateur avec Mon service-public.fr expérimenté dès 2005 et opérationnel en 2007.

Les contenus du guide Vos droits et démarches:

Démarches : comment faire pour ?

Présentation : qu'est-ce que c'est ?

Explication : comprendre le fonctionnement, le vocabulaire

Questions-réponses : dans ma situation, ai-je le droit de, ai-je droit à ?

Actualités : c'est nouveau, cela vous concerne

Ressources qualifiées par démarches : télé services, formulaires, n° de téléphone, forum, accueil physique etc....

Le guide *Vos droits et démarches* est géré avec l'application **COPERIA**, Coproduction en réseau de l'information administrative. COPERIA a été lancé en juillet 2004. COPERIA est un extranet interministériel permettant de travailler en réseau pour mettre à jour le guide *Vos droits et démarches*.

Les données produites dans **COPERIA** sont diffusées ou réutilisées par :

- www.service-public.fr,
- les sites locaux partenaires (80 sites opérationnels, 310 partenariats signés),
- l'application d'aide à la réponse au téléphone du 39 39,
- les sites nationaux partenaires (en projet).

Grâce au schéma XML de COPERIA, toutes les données sont reliées entre elles. Avec COPERIA, nous avons la possibilité de développer de nouveaux accès :

- par une thématique générale : emploi, famille, impôts, logement ...
- par un changement dans ma vie : l'ABC des démarches,
- dans chaque situation : vos droits et vos obligations,
- par une personnalisation géographique et thématique des informations.

La gestion de la qualité

L'évaluation annuelle de service-public.fr est réalisée par un institut d'étude indépendant.

Les échanges par e-mail avec les usagers et les partenaires sont réalisés grâce à un outil de gestion de la relation client (CRM).

Des conventions de partenariat pour les échanges de contenu sont signées avec les services locaux.

Publication d'un tableau de bord mensuel «la Lettre statistique de service-public.fr »

Statistiques de consultations (quantitatif et qualitatif)

Mots clés les plus tapés

Qualité technique d'accès à la page d'accueil

Nombre de messages traités

Nombre de formulaires, téléservices, fiches pratiques

Nombre de pages dans chaque rubrique...

Une démarche qualité globale sera lancée début 2005 dans le projet d'aboutir à une certification de service.

Les prix obtenus

2001 > France > Paris > Groupe de communication IDG / Le Monde Informatique : Trophée de l'image remis à la Documentation française pour service-public.fr

2001 > Commission européenne > Bruxelles > l'expérimentation de co-marquage sélectionnée dans les meilleures pratiques

2003 > Commission européenne > Côme > la plate-forme Service-Public Local (Caisse des dépôts) sélectionnée dans les meilleures pratiques

2003 > France > Paris > prix INTEROP remis à service-public.fr pour l'audience, la qualité technique et la confiance accordée par les usagers

Public information for citizens - European examples

Bénédicte Roullier, La Documentation Française (France)

Bénédicte Roullier presented the French government portal: service-public.fr.

Service-public.fr identity card :

Created on: October 23, 2000.

Service-public.fr is the French government portal. Its baseline is: "The first answer to your questions".

On this portal, you can find the following services:

- Practical guide (rights and procedures),
- News section (with a free subscription),
- Directories (government organisation chart, directory of public Internet website),
- Search engine of public websites,

Statistics data

Visits per month: 2.5 million
Pages per month: 20 million
Subscribers to the newsletter: 9 000

Ask your question.

There is a different homepage for private individuals and professionals.

Number of service-public.fr pages (1st level of information): 40 000

Number of service-public.fr pages (2nd level of information): 1 million

Role of La Documentation Française

La Documentation Française is commissioned to implement service-public.fr on behalf of all the government.

La Documentation Française is a Prime Minister's service. It is an inter-ministerial service.

Its missions are to give general information on laws, government action, studies, public reports and inform the general public about its rights, practical procedures, services and public policies.

Its role is to implement products for the public (books, magazines, websites, databases).

Target publics are teachers, students, civil servants and the general public.

Key areas for development

The homepage is based on users' needs rather than on institutions.

Service-public.fr is:

- a 1st level service for all users throughout France.
- an additional service to supplement local public websites or national institutional websites.
- at the same time, a portal and a real practical guide (major editorial investment, not only technological),
- designed to serve local governments.

La Documentation Française provides free access to the guide on "Your rights and procedures" (XML format) for local authorities and services. In return, local services develop additional databases (online services, opening hours, deadlines, costs, etc.).

Users enjoy a comprehensive service on their local website, co-branded with service-public.fr. The development of co-branding partnerships is handled by another operator: La Caisse des Dépôts (public financial company responsible for investing in regional development). La Caisse des Dépôts has developed the local service-public platform in order to help to help develop local websites thanks to the integration of content supplied by La Documentation Française.

Service-public.fr is part of a wider project of improving services for users: ADELE 2004-2007 government programmes, launched in 2004.

140 measures, managed by ADAE (Agency for the development of digital administration), are designed to meet the followings requirements:

- to listen to users,
- to make services available to all,
- to create a trust-based pact with the French population,
- to control State spending.

A flagship project concerns the management of the user's private file with monservice-public.fr, which will be tested from 2005 and is to be launched in 2007.

Content of the “Your rights and procedures” guide

Procedures: how to do?

Presentation: what is it?

Explanation: understanding how it works and vocabulary.

Questions and answers: in my case, do I have the right to?

News: it is new and it is for you.

Qualified resources for each procedure: online services, forms, telephone numbers, forum, physical welcome, etc.

The guide on “Your rights and procedures” is managed by COPERIA, an application launched in July 2004 to network administrative information.

COPERIA is an interministerial extranet that makes it possible to work online in order to update the guide.

Data produced in COPERIA are distributed and reused by:

- www.service-public.fr,
- local websites partnerships (80 operational websites, 310 signed partnerships),
- telephone helpdesk: 39 39,
- project for partnerships with national websites.

Thanks to the XML format of COPERIA, all the information can be linked. With COPERIA, we have an opportunity to develop new accesses:

- general theme: job, family, taxes, housing, etc.
- change in my life: how to do?
- in each case: your rights and obligations,
- geographical and thematic personalization of the information.

Quality management

An annual evaluation of service-public.fr is carried out by an independent study office. Electronic exchanges with users and partners can be carried out using a CRM tool. Partnership agreements for exchanging content are signed with local services.

Publication of a monthly reporting chart: "Service-public.fr statistical newsletter"

Visiting statistics (quantity and quality),
Most searched keywords,
Technical quality of access to homepage,
Number of emails,
Number of forms, online services, practical cards,
Number of pages in each section, etc.

An overall quality process will be rolled out in 2005 in order to obtain a certification service.

9. Clôture

Agnès Csanadi, VATI (Hongrie)

Madame **Agnès Csanadi** a conclu les travaux de la journée en soulignant l'importance de cette conférence.

La réalisation du projet CITE est une réelle opportunité face à la croissance exponentielle du volume d'information. Il répond à un réel besoin de partager nos expériences, d'échanger des informations, de coopérer pour un bénéfice mutuel.

Mme Csanadi remercie les organisateurs de cette conférence pour son excellent déroulement, les conférenciers et les participants pour leur attention. Elle espère que cette conférence sera la première d'une grande série de coopération.

Closing address

Agnes Csanadi, VATI (Hungary)

Mrs Agnès Csanadi closed this conference by underlining its importance.

The implementation of the CITE project represents a real opportunity faced with the exponential growth in the volume of information handled. It meets a real need for sharing experiences, exchanging information and cooperating for mutual benefits.

Mrs Csanadi thanked all the conference organisers for the excellent conditions under which it has been held, and thanked the speakers and participants for their attention.

She expressed her hope that this conference will be the first of a series of conferences.